

Etat initial écologique – dossier minute

Dossier de demande d'examen au cas par cas

Projet de mise en place d'un fil-neige avec élargissement
de la piste de ski actuelle – Allos (05)

Août 2026



Zone d'étude (source : MONTECO, juillet 2026)



MONTECO

90, chemin du réservoir

04 260 Allos

Commanditaire : Syndicat mixte du Seignus d'Allos

Rédaction et terrain :

Caroline Guignier - MONTECO : Expertise flore, habitats, évaluation, mesures, suivi du dossier

Aymeric Gaboreau – MONTECO : Expertise herpétofaune

Charlin Lassalle – MONTECO : Expertise avifaune et mammifères

Gaetan Jouvenez et Yoan Braud – ENTOMIA : Expertise invertébrés



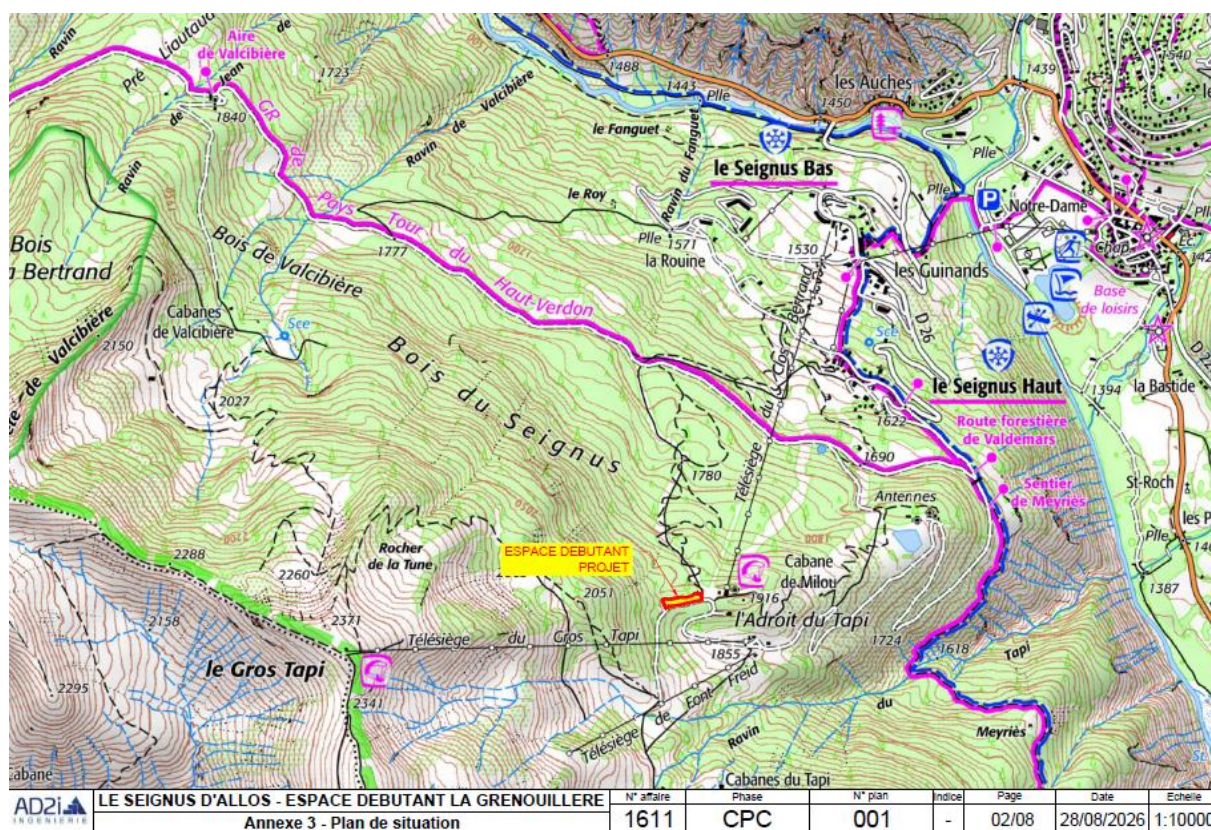
Sommaire

1	Contexte	4
2	Description et objectifs du projet.....	5
2.1	Objectif des travaux	5
2.2	Intervenants	5
2.3	Coût estimatif	5
2.4	Description des travaux de terrassement et réseaux	5
2.5	Effets sur le paysage, l'environnement et l'hydrologie.....	8
3	Etat initial écologique	9
3.1	Zonages d'intérêt écologique, de connaissances et réglementaires	9
3.2	Flore et habitats naturels	20
3.3	Espèces floristiques à enjeux de conservation	24
3.4	Espèces végétales exotiques envahissantes	25
3.5	Synthèse des enjeux pour la flore et les habitats naturels	25
3.6	Faune	26
3.7	Fonctionnalités écologiques.....	45
4	Synthèse des enjeux écologiques.....	48
5	Effets bruts du projet (avant mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement)	49
6	Mesures mises en place en faveur de l'environnement	51
7	Evaluation des effets résiduels (avec application des mesures)	53
8	Synthèse et conclusion quant aux effets du projet.....	54
9	Méthodologie	55
9.1	Recherche bibliographique et préparation de terrain	55
9.2	Définition de la zone d'étude	55
9.3	Inventaires de terrain.....	55
9.4	Evaluation des enjeux.....	59
9.5	Evaluation des effets du projet, bruts et résiduels sur les enjeux écologiques	60
	ANNEXE 1 – Liste des espèces végétales inventoriées sur la zone d'étude.....	62
	ANNEXE 2 – Liste des espèces invertébrés inventoriées sur la zone d'étude.....	64
	ANNEXE 3 – Liste des espèces de l'avifaune inventoriées sur la zone d'étude	65

1 Contexte

Afin de garantir une meilleure situation d'enneigement pour les skieurs en apprentissage, la régie du Seignus d'Allos souhaite aménager un espace débutant dit « La Grenouillère » au niveau de la gare d'arrivée du télésiège Clos Bertrand à l'altitude 1900 m.

Le but des aménagements est de créer un espace débutant en altitude au niveau d'un replat existant dans le but de limiter l'impact du projet et de bénéficier d'une quantité de neige naturelle plus importante que sur le bas du domaine skiable.



Carte 1 : Localisation du projet

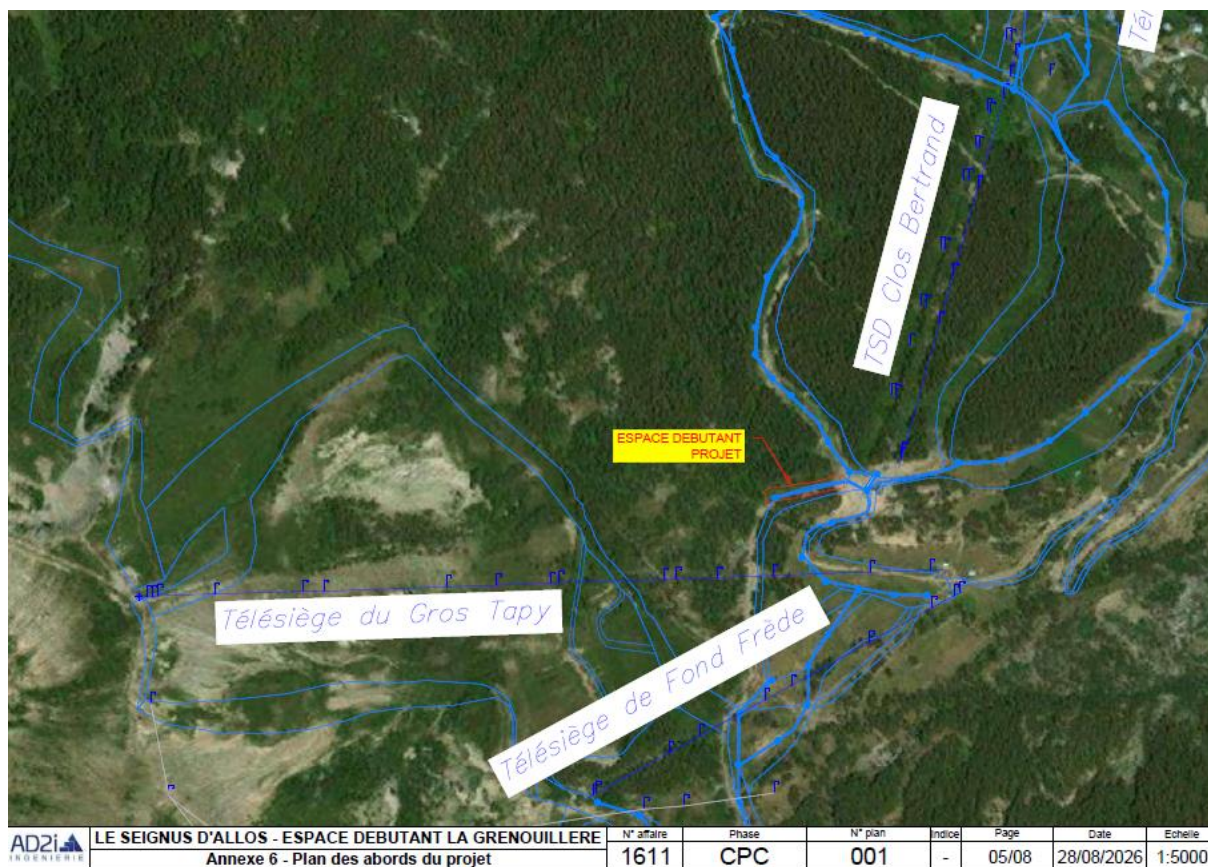


Figure 1 : plan des abords du projet

2 Description et objectifs du projet

2.1 Objectif des travaux

Réaliser une piste dédiée à l'apprentissage des skieurs.

2.2 Intervenants

Le projet est porté par le Syndicat mixte du Seignus d'Allos (SMSA), représenté par M. Touraille Fabian.

2.3 Coût estimatif

Le coût estimatif du projet est de 100 000 € HT.

2.4 Description des travaux de terrassement et réseaux

Les travaux consistent en la réalisation de terrassement et la mise en place du fil neige (matériel déjà en possession de la station et déplacé depuis le bas des pistes).

Avant les terrassements, la terre végétale du site sera décapée sur l'emprise des déblais et des remblais. Elle sera stockée afin d'être réutilisée à la fin des travaux, comme support de développement pour les semences utilisées.

Les déblais seront exécutés mécaniquement. Les talus seront limités à 3H/2V.

En terrain de toute nature, les fonds de fouille seront parfaitement arasés aux différents niveaux demandés.

Sur les zones correspondantes le sol sera préparé pour recevoir les remblais. Avant mise en remblais, une banquette destinée à asseoir le remblai sera réalisée.

Un soin tout particulier sera apporté à la mise en place de ces remblais, pour éviter les glissements de terrain potentiels.

La couche de terre végétale sera répandue avec une finition différente pour les talus et les pistes.

L'ensemble des terrassements est équilibré à l'échelle du projet et ce dernier a été imaginé de façon à réduire au mieux les déplacements de matériaux in situ.

Les surfaces terrassées seront traitées de façon à obtenir un aspect régulier et plat pour les parties sensiblement horizontales : les parties en pente pourront présenter des irrégularités et les hauts de talus seront « arrondis » sur environ 1,5 m. Toutes les surfaces terrassées seront unies, exemptes de souches apparentes et de grosses pierres ou blocs sauf directives particulières dûment consignées.

Pour les talus, un modèle irrégulier sera recherché, dans la mesure où il n'induit pas de terrassements supplémentaires par rapport au projet initial. Il sera préconisé de ne pas lisser ni tasser les talus avec le godet de la pelle mécanique.

L'ensemble des zones terrassées y compris talus feront l'objet d'un enherbement. Les enherbements seront constitués de semis adaptés à la végétation sur site et une seconde passe sera réalisée un an après la première passe en cas de mauvaise reprise des graines.

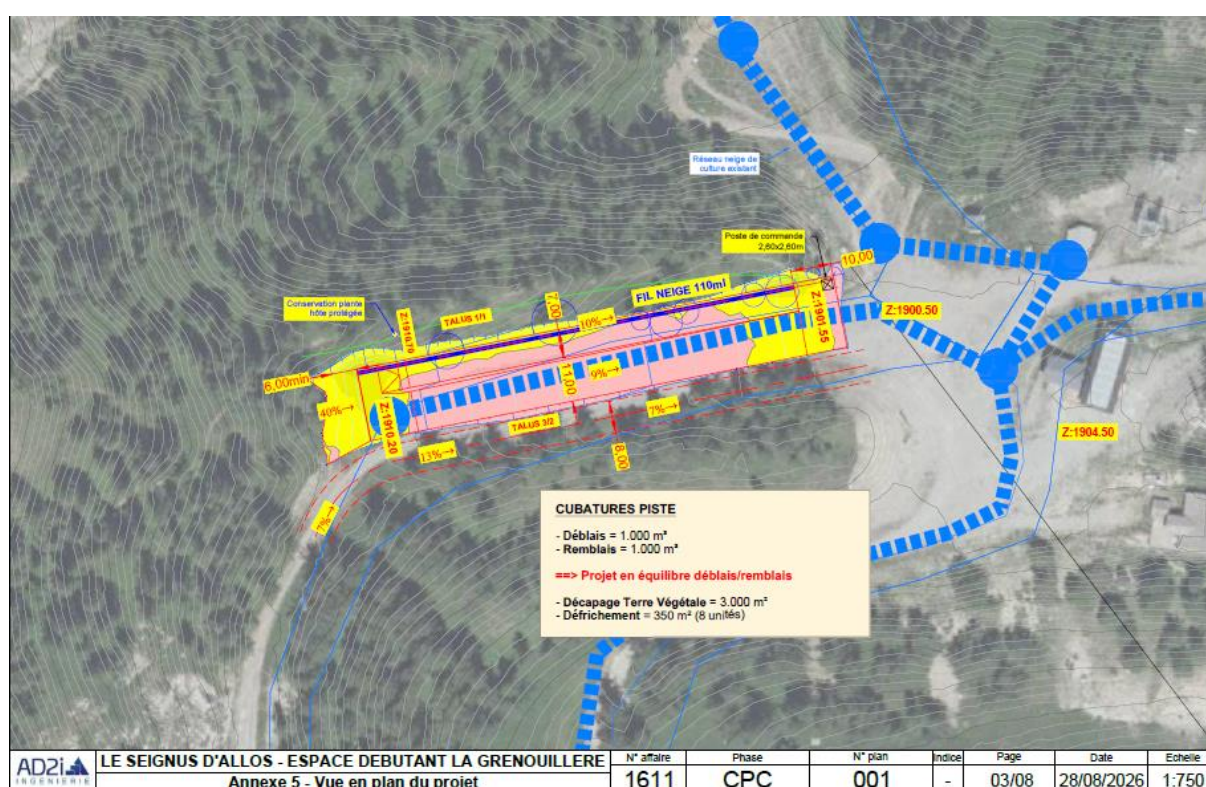
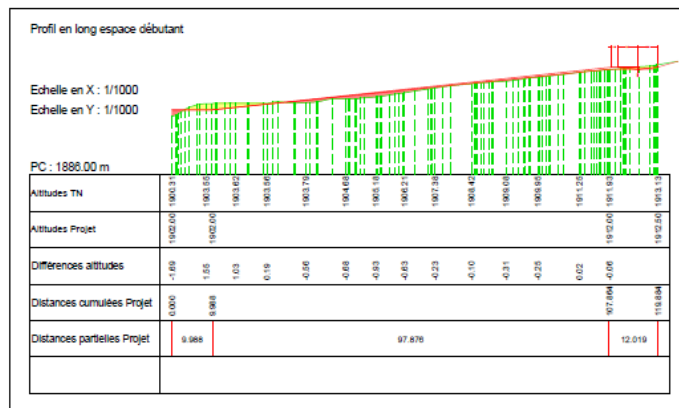


Figure 2 : vue en plan du projet



AD2i INGENIERIE	LE SEIGNUS D'ALLOS - ESPACE DEBUTANT LA GRENOUILLERE	N° affaire	Phase	N° plan	Indice	Page	Date	Echelle
	Annexe 5 - Profil en long du projet	1611	CPC	001	-	04/08	28/08/2026	1:750

Figure 3 : profil en long du projet

2.4.1 Quantitatif

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Décapage	3000m ²
Déblais	1000m ³
Remblais	1000m ³
Défrichement	350m ²

2.4.2 Accès

Les accès au chantier sont possibles pour les engins et autres véhicules par des pistes déjà existantes.

2.4.3 Terre végétale

Aucun apport de terre végétale n'est nécessaire. La terre végétale du site sera décaissée, conservée puis réutilisée sur site après travaux.

2.5 Effets sur le paysage, l'environnement et l'hydrologie

De part :

- La localisation du projet au sein d'un domaine skiable existant,
- Sa nature : piste de ski végétalisée n'entraînant pas d'artificialisation net,
- Son intégration au sein de l'espace existant et de sa morphologie, de l'évitement par le maintien maximal de l'existant et de la revégétalisation prévue,
- La prise en compte des aspects érosions et gestion des écoulements,

La réalisation du projet n'entraîne pas d'effet significatif sur le paysage, l'environnement, la santé et l'hydrologie.

Les effets du projet sur l'environnement sont très limités, et concernent principalement la phase travaux.

3 Etat initial écologique

3.1 Zonages d'intérêt écologique, de connaissances et réglementaires

3.1.1 ZNIEFF



Les ZNIEFF ou zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristiques ne constituent pas des zonages réglementaires, mais sont représentées par des sites reconnus pour leurs fortes capacités biologiques et leur bon état de conservation. Ces secteurs du territoire sont particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type 2, qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

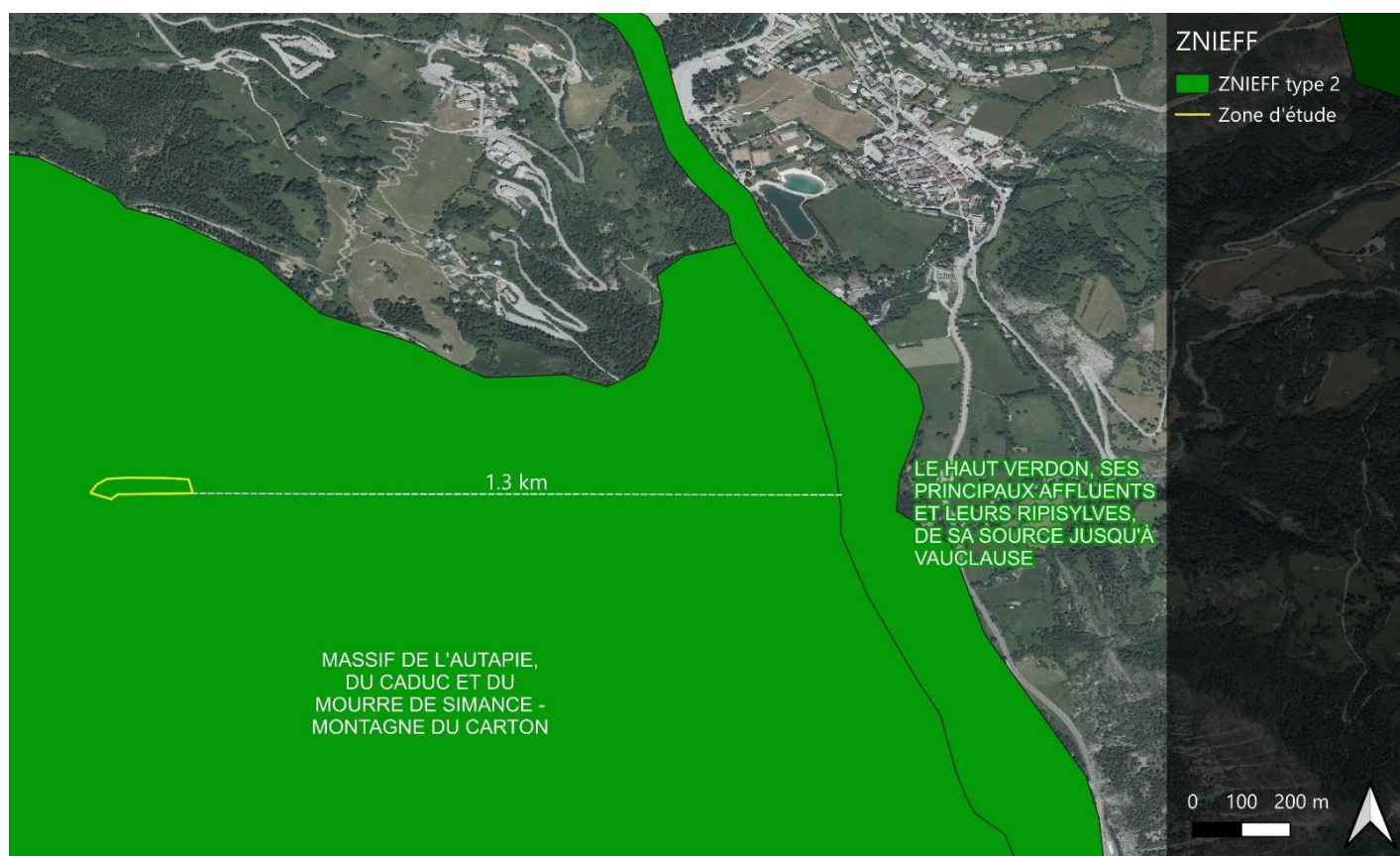
1 zonage ZNIEFF est concerné par la zone d'étude. 1 ZNIEFF de type II et 1 ZNIEFF de type I se localisent à proximité du site.

Le tableau ci-dessous recense toutes les ZNIEFF présentes à proximité de la zone d'étude :

Type	Nom	Distance au site	Intérêt écologique	Lien avec zone d'étude
ZNIEFF I	Mont Plat – Plateau du Laus – Lac d'Allos	6,3 km à l'est	En bordure est du département des Alpes-de-Haute-Provence, le site est établi sur les communes d'Allos, Colmars-les-Alpes et Uvernet-Fours. Cette ZNIEFF comprend les vallons situés à l'est du Mont Pelat. Elle est délimitée par le Mont Pelat, le Trou de l'Aigle, le Col de la Cayolle, la Tête du Grand Clot et la Crête de la Pierre Éclatée. Elle comprend le Lac d'Allos et tous les versants qui l'entourent. Étendue entre 2050 mètres et 3030 mètres d'altitude, la ZNIEFF s'inscrit dans les étages de végétation subalpin supérieur, alpin et nival. 4 habitats déterminants : bas marais pionniers arctico alpins, bas marais cryophiles d'altitude des bords de sources et suintements et les éboulis calcaires fins. 18 espèces végétales déterminantes dont 9 protégées au niveau national : Berce naine, l'Androsace de Suisse, l'Androsace pubescente, le Panicaut des Alpes, le Saule feuilles de myrte, l'Avoine odorante, la Laîche bicolore, la Rhapontique feuilles d'Aunée, l'Ancolie de Bertoloni, le	Liens fonctionnels possibles avec les espèces à plus large mobilité (avifaune, chiroptères notamment).

ZNIEFF II			Dactylorhize couleur de sang, la Pyrole moyenne, le Jonc arctique, le Sainfoin de Briançon, l'Oréochlora fausse-seslérie, le Scirpe de Hudson, le Pied d'alouette douteux, la Potentille des neiges, le Rhinanthé pseudo-antique, la Joubarbe d'Allioni. 21 espèces animales déterminantes : avec notamment le Mulot alpestre, la Chouette de Tengmalm, le Bourdon <i>Bombus brodmannicus delmasi</i>, le Bourdon, le Moiré piémontais, l'Hespérie rhétique, le Semi-apollon, le Coléoptère charançon <i>Eremiarhinus impressicollis</i>, le Carabique <i>Pterostichus devillei</i>, l'Hélicon des granites.	
	Massif de l'Autapie du Caduc et du Mourre de Simance – Montagne du Carton	Site concerné par la ZNIEFF	En partie centre-est du département des Alpes-de-Haute-Provence, au sud du Col d'Allos et comprend 6 communes : Allos, Beauvezer, Colmars-les-Alpes, Prads-Haute-Bléone, Thorame-Basse et Villars-Colmars. Étendue entre 1150 mètres et 2500 mètres d'altitude, la ZNIEFF s'inscrit dans les étages de végétation montagnard, subalpin et alpin. 2 habitats déterminants : Hêtraies et hêtraies sapinières neutrophiles méridionales des Alpes du sud et éboulis calcaires fins. 20 espèces végétales déterminantes dont 5 protégées au niveau national dont : l'Epipogon sans feuilles, la Corbeille d'argent du mont Aurouse, le Géranium feuilles argentées, la Dorine feuilles alternes, le Lycopode feuilles de genévrier l'Orpin de Montereale, l'Œillet tiges courtes, le Cotonéaster de l'Atlas. 17 espèces animales déterminantes dont le Bouquetin des Alpes, la Pie-grièche écorcheur, le Bourdon Bombus gerstaeckeri, l'Alexanor, le Barbitiste à bouclier, le Carabe de Solier.	Liens fonctionnels directs.
	Le haut Verdon, ses principaux affluents et leurs ripisylves	À 1.3 km à l'Est	En partie est des Alpes-de-Haute-Provence, le site comprend 7 commune, entre 950 mètres et 2550 mètres d'altitude, le site s'inscrit dans les étages de végétation supraméditerranéen, montagnard, subalpin et alpin. 6 espèces végétales déterminantes dont 1 protégée au niveau national : Pivoine officinale, Dactylorhize couleur de sang, Orchis de Traunsteiner, Violette des collines, Cotoéaster intermédiaire et Potentille des neiges. 9 espèces animales déterminantes : Circaète Jean-le-Blanc, Rollier d'Europe, Hirondelle rousseline, Bourdon Bombus brodmannicus delmasi, Charançon Polydrusus griseomaculatus, Otiorrhynque (Otiorrhynchus stomachosus), Alexanor, Semi-apollon et Sphinx de l'Argousier.	Peu de liens fonctionnels avec la zone d'étude (habitats naturels, espèces végétales, etc.) pour les espèces à mobilité limitée. Liens fonctionnels potentiels avec les espèces à plus large mobilité (avifaune notamment).

Tableau 1 : ZNIEFF à proximité ou sur le site d'étude



Carte de localisation des ZNIEFF et zone d'étude
Projet de fil neige de la station du Seignus d'Allos (04)

Réalisation : A.Gaboreau
Août 2026
Source : DataSud
Fond : Ortho



Carte 2 : localisation des ZNIEFF de type 2 et de la zone d'étude

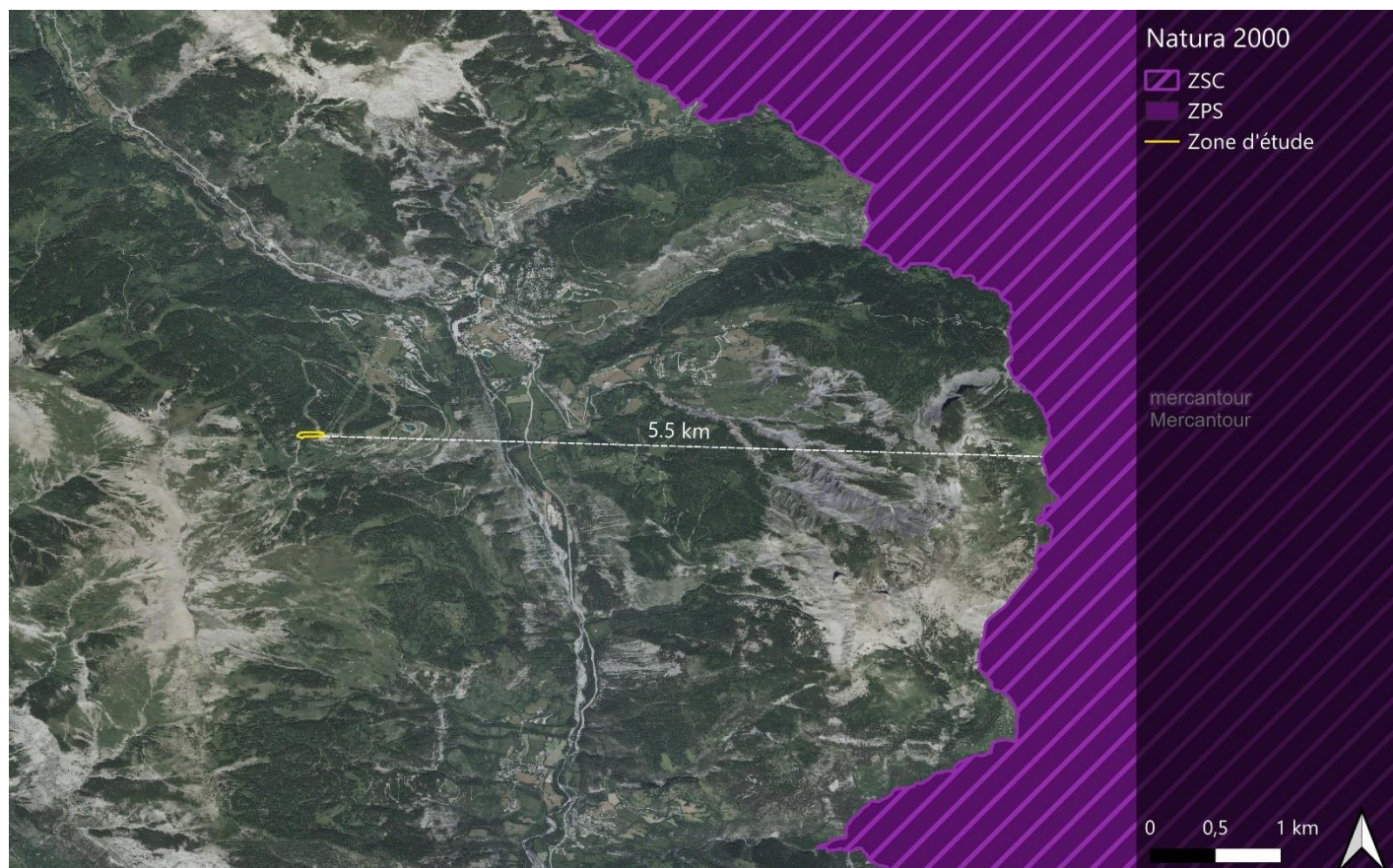


3.1.2 Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. La mise en place de ce réseau s'appuie sur l'application des Directives européennes Oiseaux (ZPS ou Zone de Protection Spéciale) et Habitats (ZSC Zone Spéciale de Conservation ou SIC Site d'Importance Communautaire). Les sites Natura 2000 bénéficient d'un cadrage réglementaire. En France, chaque site est géré par un gestionnaire qui nomme ensuite un opérateur chargé d'animer un comité de pilotage, de réaliser le document de gestion du site (DOCOB) et de le faire appliquer.

1 site Natura 2000 se localise à proximité de la zone d'étude : **la zone spéciale de conservation et zone de protection spéciale « Le Mercantour ».**

Type et nom	Distance au site d'étude	Intérêts faunistiques et floristiques	Enjeu par rapport à la zone d'étude
ZSC et ZPS Le Mercantour FR9301559	5,5 km à l'est	Le site s'étend sur le département des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. Il abrite une grande diversité d'habitats : sites rocheux, des vallées et des cirques glaciaires parsemés de lacs, de dépôts morainiques, des pâturages de haute montagne, des forêts et des prés-bois d'essences variées, des vallées étroites aux ubacs fortement boisés. 34 habitats d'intérêts communautaires dont 7 prioritaires : Fourrés à <i>Pinus mugo</i> et <i>Rhododendron hirsutum</i> (4070), Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230), Tourbières hautes actives (7110), Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i> (7240), Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180), Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (prioritaire si sur substrat gypseux ou calcaire) (9430) et Forêts endémiques à <i>Juniperus spp</i> (9560). 25 espèces animales et végétales visées par l'Annexe II de la Directive Habitat : zone de montagne du Sud des Alpes située entre 490 mètres et plus de 3000 mètres. Contraste extrême lié au climat, à l'altitude et à l'exposition à l'origine d'une très grande diversité d'espèces (en particulier pour la flore et l'entomofaune) et de milieux naturels. 35 espèces d'oiseaux visés par Annexe I de la Directive Oiseaux.	Liens fonctionnels directs limités aux espèces les plus mobiles.



Carte de localisation des zones Natura 2000, Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale, à proximité de la zone d'étude. Projet de fil neige de la station du Seignus d'Allos (04)

Réalisation : A.Gaboreau
Août 2026
Source DataSud,
Fond : Ortho



Carte 3 : Localisation du site Natura 2000 et de la zone d'étude

ZSC & ZPS Le Mercantour

FR9301559

Surface	67 0947 ha
Localisation	Le site s'étend sur huit vallées : la rive droite de la Roya, la Bévéra, la Haute-Vésubie, la Tinée, et les hautes vallées du Var et du Cians, pour le territoire des Alpes-Maritimes, la Haute Ubaye et le Haut Verdon, pour le département des Alpes-de-Haute-Provence.
Géologie	- En partie nord-ouest, en Ubaye, des vagues successives de nappes de charriage (de grès, de calcaire et de schistes). - En partie nord, le long de la frontière avec l'Italie, le massif cristallin du Mercantour où culmine la cime du Gélàs à 3 143 m. - En partie ouest, des reliefs calcaires secondaires et tertiaires. - En partie sud-est, une chaîne de terrains sédimentaires d'altitude moyenne, séparant les vallées de la Bévéra et de la Roya.

Zone biogéographique	Alpine et Méditerranéenne
Climat	Méditerranéen caractérisé par des étés secs et chauds et des hivers humides et froid. Montagnard constituant une transition entre le climat Méditerranéen. Alpin, traduit par de grands écarts de températures entre l'été et l'hiver et une pluviométrie importante.
Altitude/Barymétrie	De 490 mètres à plus de 3 000 mètres.
Gestionnaire	Site géré par le Parc National du Mercantour.
Dernier arrêté	21/01/2014

Habitats naturels

Le site comprend 34 habitats d'intérêt communautaire dont 7 prioritaires :

- Landes et fourrés : Fourrés à *Pinus mugo* et *Rhododendron hirsutum*.
- Formations herbacée : Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes.
- Tourbières bas marais : Tourbières hautes actives, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae*.
- Milieux forestiers : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (prioritaire si sur substrat gypseux ou calcaire), Forêts endémiques à *Juniperus spp.*

Flore

Pour les espèces d'intérêt communautaire : 7 espèces végétales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat sont présentes sur le site :

- Ancolie de Bertoloni (*Aquilegia bertolonii*),
- Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*),
- Panicaud des Alpes (*Eryngium alpinum*),
- Gentiane de Ligurie (*Gentiana ligustica*),
- Orthotric de Roger (*Orthotrichum rogeri*),
- Riccie de Breidler (*Riccia breidlerii*),
- Saxifrage à feuilles nombreuses (*Saxifraga florulenta*).

Faune

Sur le site, 28 espèces d'intérêt communautaire sont dénombrées parmi lesquelles :

Invertébrés : Quatre espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Amphibiens : Le site abrite une espèce d'intérêt communautaire : le Spélerpès de Strinati (*Speleomantes strinati*).

Oiseaux : Dix-huit espèces d'intérêt communautaire sont recensées : le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), le Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), la Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), le Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*), le Lagopède alpin (*Lagopus mutus*), la Perdrix bartavelle (*Alectoris graeca*) et le Vautour fauve (*Gyps fulvus*).

Mammifères : Cinq espèces d'intérêt communautaire sont présentes : le Petit Rhinolophe (*Rinolophus hipposideros*), le Grand murin (*Myotis myotis*), le Petit Murin (*Myotis blythii*), le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*).

Enjeux et vulnérabilité

Le Mercantour est composé de deux milieux principaux : forêts et landes/pelouses. Le site abrite une grande diversité d'espèces floristique endémique, une richesse d'invertébrés, des espèces faunistiques rare et endémique et la première population de loup réintroduite dans les Alpes. Depuis 1993, c'est dans le Mercantour qu'ont lieu la plupart des reproductions observées. Cependant le site est soumis à différentes menaces comme le changement climatique marqué par une hausse des températures, le tourisme ou la surfréquentation des espaces naturels et la perte ou la dégradation des habitats liées aux activités humaines.

Mesures de gestion

Le site bénéficie d'une gestion contractuelle et réglementaire pour atteindre les objectifs de restauration et de conservation des habitats naturels et des espèces. Ces mesures sont inscrites dans un cahier des charges détaillant leur description, leur périmètre d'application, leur coût, leur durée et leur modalité de suivi.

3.1.3 Inventaire régional des zones humides

Le Code de l'Environnement (art. L.211-1) définit des zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire », dans lesquels « la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales, etc.) sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol. Cette position d'interface leur confère un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux. Elles contribuent donc à la gestion de la ressource en eau. Il s'y développe également une faune et une flore spécifique, adaptées aux conditions particulières de ces milieux, notamment de nombreuses espèces rares ou menacées. Cependant, ces milieux sont fragiles et sont en régression en France. La préservation des zones humides, préconisée et réglementée au Code de l'environnement pour des raisons patrimoniales et le maintien de la biodiversité, est également un facteur favorable à la limitation des risques liés aux phénomènes pluvieux exceptionnels et à l'écroulement des crues grâce à leur capacité de stockage et de ralentissement des flux qu'elles représentent.

Aucune zone humide n’est directement concernée par le projet. La zone humide la plus proche est un ravin affluent du Verdon, **le Verdon-Ravin du Tapin**, située à 300 mètres au Sud du site.

Le tableau ci-dessous recense la zone humide la plus proche du site d’étude :

Identifiant	Nom de la zone humide	Distance à la zone d’étude
04EPAGEV0054	Le Verdon – Ravin du Tapi	300 mètres au Sud

Tableau 2 : Zone humide à proximité de la zone d'étude



Carte de localisation des zones humides à proximité de la zone d'étude.
Projet de fil neige de la station du Seignus d’Allos (04)

Réalisation : A.Gaboreau
Août 2026
Source : DataSud,
Fond : Ortho



Carte 7 : Localisation des zones humides de l’inventaire régional et zone d’étude

3.1.4 Espaces naturels sensibles du département

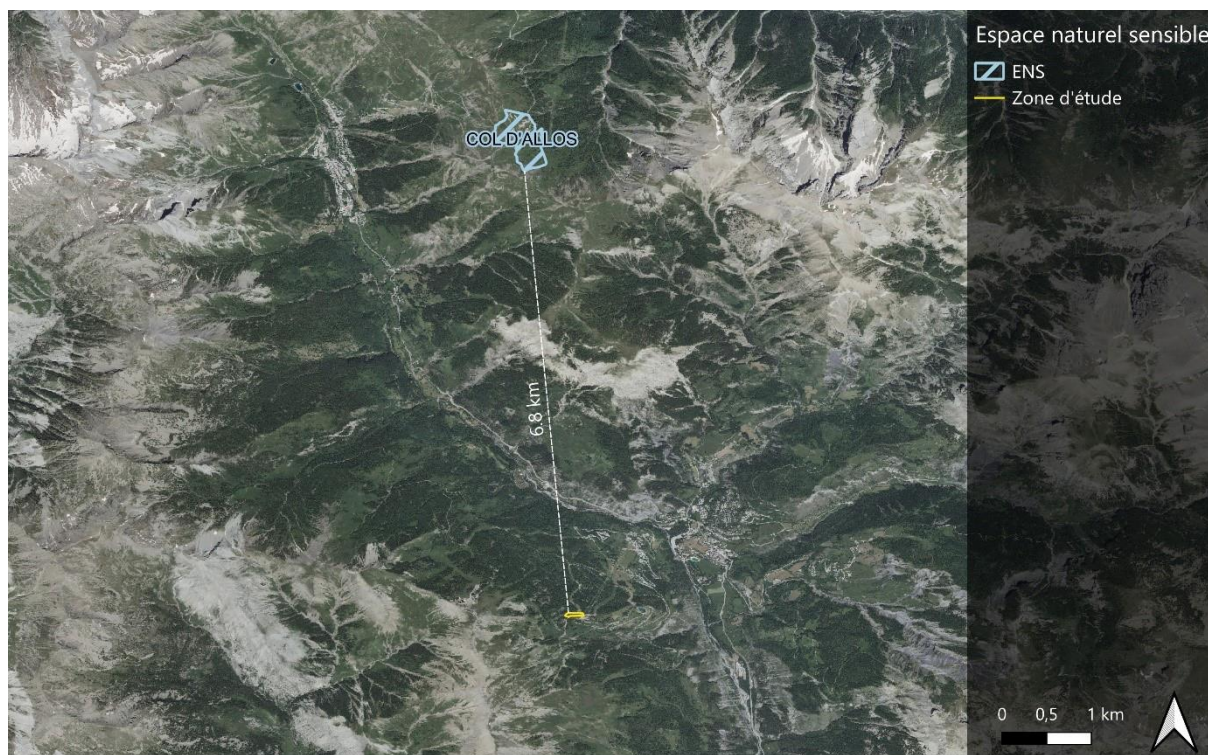
Créés par les Départements, les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Il s'agit d'un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».

Ils permettent en particulier aux Conseils départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces. Ils font partie des aires protégées de France.

Localisé à 6.8 km au Nord de la zone d'étude, **L'ENS le col d'Allos** est l'espace naturel sensible le plus proche. Des liens fonctionnels peuvent exister pour les espèces à forte mobilité comme pour l'avifaune ou les mammifères.

L'ENS du Col d'Allos est un site naturel remarquable de plus de 30 ha, géré par le département des Alpes-de-Haute-Provence. Il se situe sur les communes d'Allos et d'Uvernet-Fours et culmine à plus de 2 200 mètres d'altitude. Localisé près du parc national du Mercantour, le Col d'Allos est un carrefour écologique à cheval entre la vallée du Verdon et la vallée de l'Ubaye. Grâce à une exposition particulière, le profil écologique varie entre des alpages du côté de l'adret et une forêt de mélèze sur l'ubac. Cette variété de milieu permet la présence de nombreuses espèces animales et végétales remarquables comme la laïche bicolore (*Carex bicolor*), la primevère marginée (*Primula marginata*) ou le bouquetin des Alpes (*Capra ibex*).

La gestion de l'ENS du col d'Allos est intégrée à une stratégie départementale, commune à tous les ENS du département des Alpes-de-Haute-Provence, centrée sur 4 axes : la poursuite de l'aménagement intégré des sites, le renforcement de la préservation des sites, l'identification et la préservation des espaces naturels sensibles à enjeux face au changement climatique et le renforcement de la lisibilité de la politique. Entre 2020 et 2022, le Département a aménagé sur l'ENS du col d'Allos un parking, des belvédères et des panneaux didactiques pour l'accueil des touristes.



Carte de localisation des espaces naturels sensibles à proximité de la zone d'étude.
Projet de fil neige de la station du Seignus d'Allos (04)

Réalisation : A.Gaboreau
Août 2026
Source : Depart. 04
Fond : Ortho



Carte 4 : Localisation des ENS et zone d'étude

3.1.5 Parc National

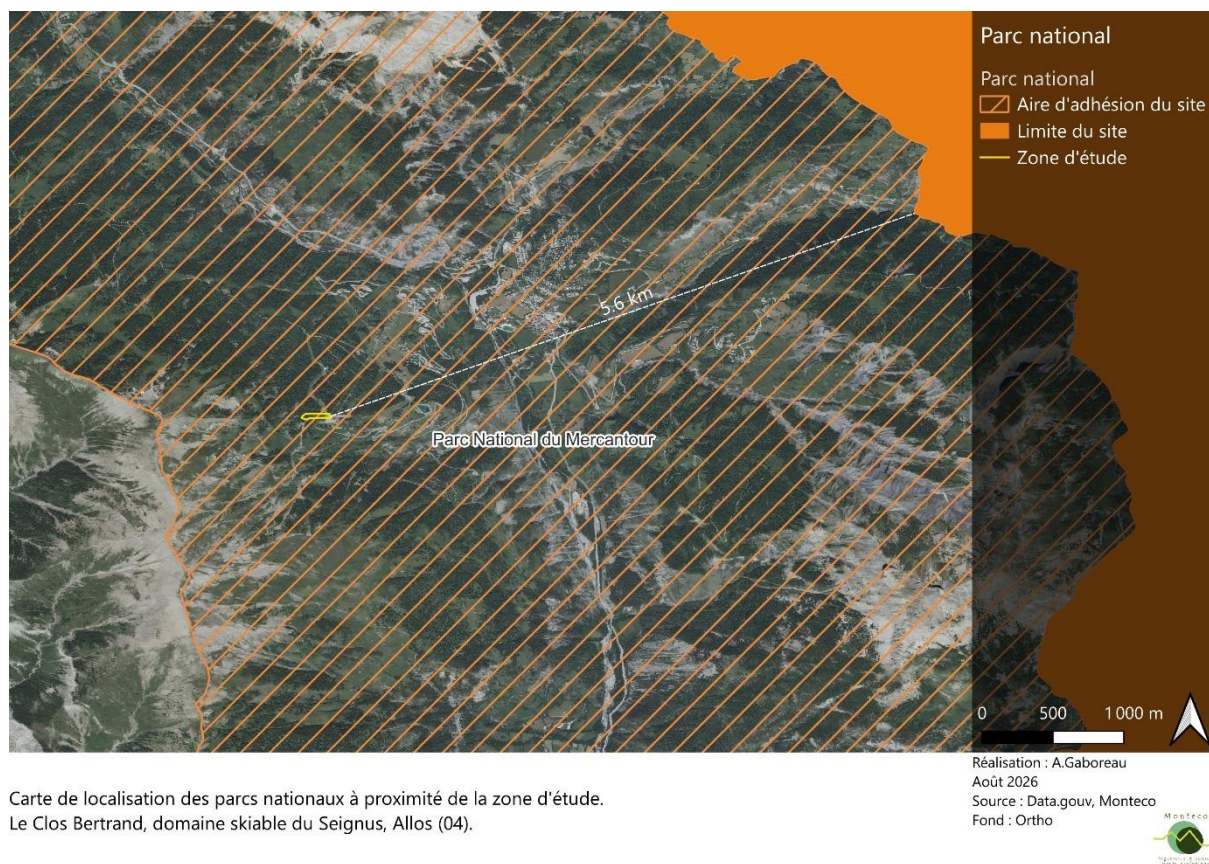
Existant en France depuis 1963, un parc national est un espace naturel terrestre ou maritime protégé ayant un statut de territoire d'exception, reconnu à l'international. Il est divisé en 2 parties distinctes : le cœur du parc désignant la zone protégée et réglementée et l'aire d'adhésion désignant l'espace de projet et de développement durable. D'après la loi 2016-1087, un parc national reste un établissement public avec son propre conseil d'établissement, bien que rattaché à l'Office Français de la Biodiversité. L'OFB est étroitement impliqué dans la gestion du parc et intervient pour un certain nombre de fonction de supports. La France possède 11 parcs nationaux, représentant 8% du territoire, métropole et outre-mer compris.



La zone d'étude est concernée par l'aire d'adhésion du **Parc national du Mercantour**, le cœur du parc se situe à 5.6 km. Certains liens fonctionnels, entre le site et la zone réglementée et protégée du Mercantour, peuvent exister avec les espèces à forte mobilité, notamment l'avifaune et les mammifères.

Créé en 1979, le parc national du Mercantour est située sur à l'Est des départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. Avec une superficie de 68 000 ha, entre la mer Méditerranée et les Alpes, le cœur du parc est constitué d'une mosaïque de milieux naturels, due à des influences environnementales (climatiques, géologique et altitudinales) multiples, et abrite une biodiversité exceptionnelle. Ce site possède la plus grande diversité floristique avec plus de 2 000 espèces de plantes, dont 200 espèces rares telles que la saxifrage à fleurs nombreuses (*Saxifraga florulenta*) et 30 espèces endémiques comme la Gentiane de Ligurie (*Gentiana ligustica*). La diversité

faunistique est aussi très importante avec la présence d'espèces réintroduites tel que le Gypaète barbus (*Gypaetus barbatus*), des espèces protégées comme le Bouquetin des Alpes (*Cabra ibex*), d'espèces visées par un plan national d'action comme le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) ou d'espèces endémiques tel que le Spélerpès de Strinati (*Speleomantes strinati*).



Carte de localisation des parcs nationaux à proximité de la zone d'étude.
Le Clos Bertrand, domaine skiable du Seignus, Allos (04).

Carte 5 : zone d'étude et Parc national du Mercantour

3.1.6 Parc naturel régional

Créé en 1967, les parcs naturels régionaux sont des espaces naturels avec un équilibre fragile, situés dans des régions rurales, reconnus pour la qualité de leurs habitats et de leur patrimoine naturel. Ils s'organisent autour de projet de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel, mais ils ne sont pas soumis à des règles strictes d'interdiction. Chaque PNR, est géré par un syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion du parc. La France compte aujourd'hui 60 parcs naturels régionaux, représentant 17% du territoire et concernant plus de 5 300 communes.

La zone d'étude n'est concernée par aucun parc naturel régional. Le **PNR du Verdon** est le Parc naturel régional le plus proche, situé à 19 km.

3.2 Flore et habitats naturels

Le passage de terrain réalisé le 02 juillet 2026 (C. Guignier – Monteco) a permis de définir 6 types d'habitats naturels ou semi-naturels pour la zone d'étude.

Les milieux ouverts sont dominants, plutôt représentés par des **prairies alpines**, plus ou moins dégradées en fonction des secteurs et de leur utilisation (sur piste de ski existante ou non). Ainsi les talus présentent une diversité spécifique plus caractéristique de ce type de milieux (Achillée millefeuille, Sainfoin des montagnes, Pâturin des prés, Pâturin des Alpes, Rhinanthé crête de coq, Sauge des prés, Trèfle des prés, plantains, Epervière piloselle, Raiponce ovale, Lotier corniculé, Œil de perdrix, Knautie des champs, Gentiane jaune, Cumin des prés, Fromental élevé, Centaurée scabieuse, Renouée bistorte, Astragale du Danemark), une diversité floristique et une densité plus importante.



Végétation de type prairie alpine au niveau du talus nord



Prairie alpine dégradée à tendance rudérale au niveau de la piste actuelle, à la composition floristique beaucoup plus réduite en espèces (Achillée millefeuille, Dactyle agglomérée, plantains, Fléole des prés...).

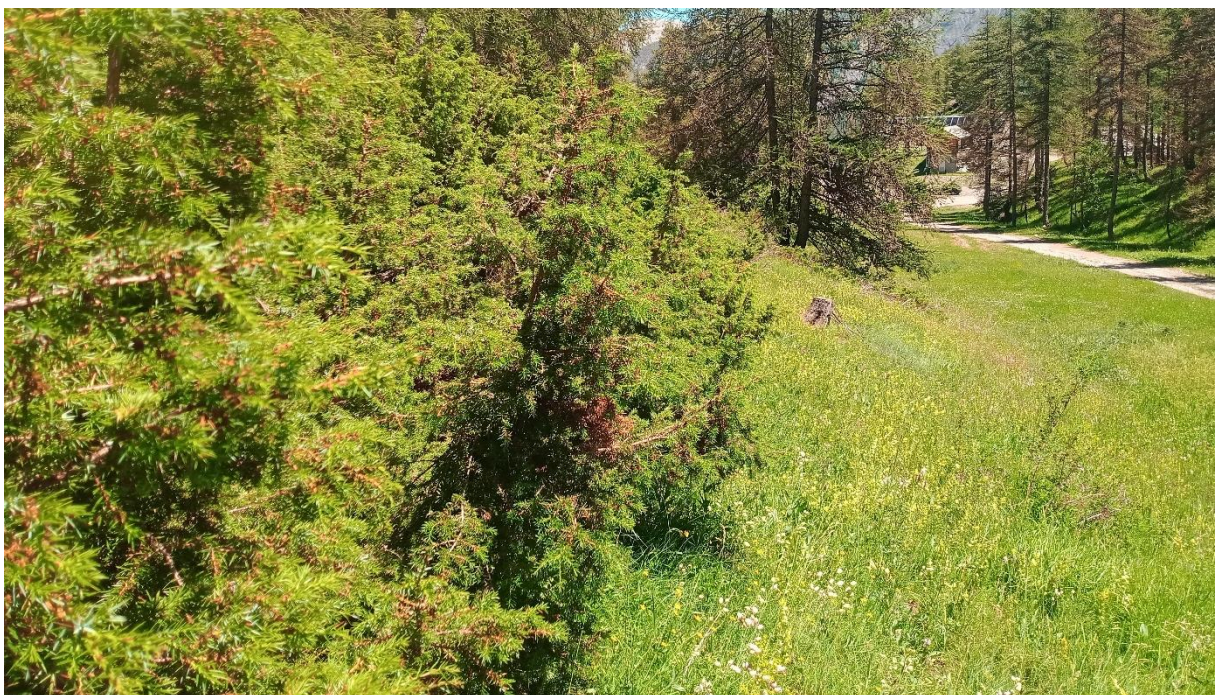
Certains secteurs sont même concernés par une végétation avec un type rudérale nettement plus marqué, voir nitrophile comme sous l'enneigreur amont par exemple.

Les bordures du site, plutôt en haut des talus, sont occupées par des formations dominées par le Mélèze. On note une différence de composition floristique entre le talus sud (orienté au nord), beaucoup plus frais et humide et dont le sous-bois est composée d'espèces tel que le Géranium des bois, la Berce commune, le Framboisier, et le talus nord, orienté au sud, dont le sous-bois est beaucoup plus ouvert et dont la composition floristique est presque identique au milieu prairial voisin.

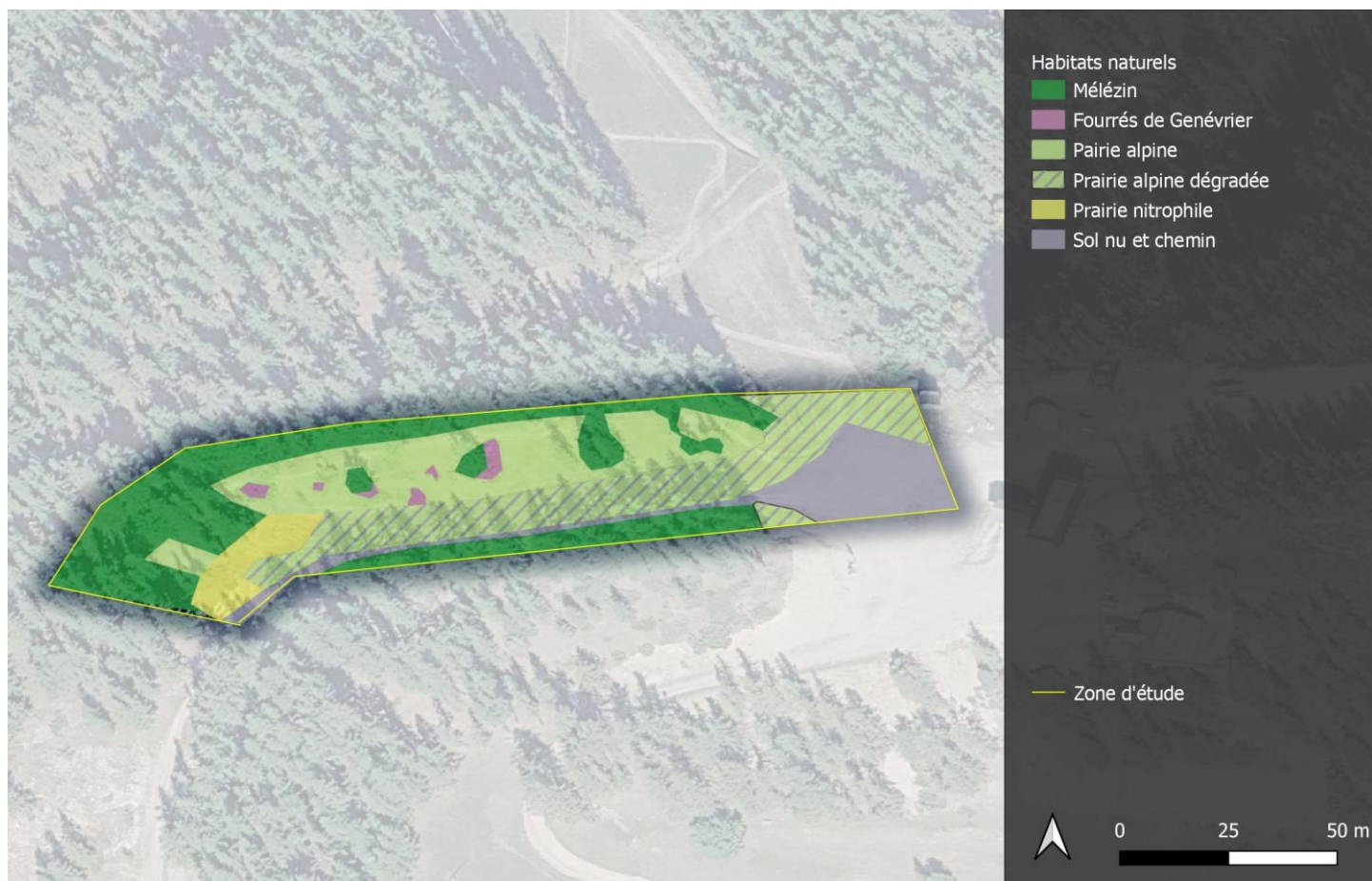


Mélésin du talus sud

Le talus nord est également ponctué d'îlots arbustifs, essentiellement dominés par le Genévrier commun, on l'on retrouve également l'Épine vinette, le Groseillier des Alpes, le Rosier très épineux ou encore le Prunier de Briançon.



Ilot arbustif dominé par le Genévrier commun sur le talus sud



Carte des habitats naturels
Projet de fils neige - station du Seignus d'Allos

Réalisation : C. Guignier - MONTECO
Source : Monteco
Août 2026
Fond : Google Earth



Carte 6 : Habitats naturels et semi-naturels de la zone d'étude

Nom	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Déterminant zone humide	Etat de conservation	Enjeu de conservation local pour la flore et les habitats naturels
Mélézin	42.322	9420	NON	Bon	Modéré
Fourré de Genévrier	31.88	Hors directive	NON	Bon	Réduit
Prairie alpine	38.3	6520	NON	Bon	Fort pour les secteurs non dégradés Réduit pour les secteurs dégradés
Prairie nitrophile	87.2	Hors directive	NON	Bon	Réduit

3.3 Espèces floristiques à enjeux de conservation

Aucun relevé floristique préexistant ne concerne directement la zone d'étude ni sa proximité (source SILENE, Août 2026). Aucune espèce patrimoniale n'est connue dans un rayon de 300 m.

Les relevés de végétation réalisés en juillet 2026 ont permis d'identifier 64 espèces végétales. Aucune espèce végétale patrimoniale, protégée ou non, n'a été identifiée.

La commune d'Allos accueille un grand nombre d'espèces végétales patrimoniales, néanmoins, concernant les potentialités pour le site d'étude, elles restent limitées : le site n'est pas favorable aux espèces de haute altitude, des milieux humides ou des milieux rupestres.

Le tableau suivant présente les espèces patrimoniales les plus potentielles et les conclusions par rapport au site d'étude.

Espèce	Statut (protection et conservation)	Commentaires sur les potentialités de présence et les prospections réalisées	Enjeu PACA	Statut de présence sur le site
Ancolie des Alpes <i>Aquilegia alpina</i>	PN Det. ZNIEFF PACA	Plante des pâturages et bois de la région alpine, dans les Alpes, de la Savoie, du Dauphinée et de la Provence sur des sols plutôt riches en matière organique et plutôt calcaires, en conditions atmosphériques froides et plutôt humides. Floraison : juillet à août, entre 1500 et 260 m d'altitude Plante recherchée en conditions favorables mais non observée.	Modéré	Absence probable
Dracocéphale d'Autriche <i>Dracocephalum austriacum</i>	PN DH II, DH IV VU LR PACA NT LR Fr. Det. ZNIEFF PACA	Plante des milieux montagnards et subalpins, principalement dans les pelouses sèches, les rocailles, les éboulis et les pentes rocailleuses bien exposées. Elle affectionne les stations ensoleillées, chaudes et relativement sèches, souvent sur des versants calcaires. En région PACA, le Dracocéphale d'Autriche est une espèce alpine rare, présente dans les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, entre environ 1 250 et 2 000 m d'altitude. Floraison : juin à août Plante recherchée en conditions favorables mais non observée.	Fort	Absence
Panicaut des Alpes <i>Eryngium alpinum</i>	PN DH II, DH IV NT LR Fr. Det. ZNIEFF PACA	Prairies de fauche, lisières, clairières et mégaphorbiaies sur sols profonds, riches et frais. Entre 1100 et 2300 m d'altitude. Floraison : juillet – août Plante recherchée en conditions favorables mais non observée.	Fort	Absence
Pyrole moyenne <i>Pyrola media</i>	PR PACA Det. ZNIEFF PACA	Espèce montagnarde rare, en sous-bois de forêt de résineux et landes montagnardes et subalpines. Sols frais à modérément secs, pauvres en nutriments, plutôt acides à neutres, souvent humifères et bien drainés. Entre 1000 et 2500 m. Floraison : juin à août Plante recherchée en conditions favorables mais non observée.	Modéré	Absence

Abréviations : **PN** : espèce protégée sur l'ensemble du territoire national (arrêté ministériel du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire) ; **DH** : Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore » (annexes II, IV ou V) ; **LR Fr.** : statut de conservation issu de la Liste rouge des espèces menacées en France de la flore vasculaire (2018) ; **LR PACA** : statut de conservation issu de la Liste rouge de la flore vasculaire de PACA (2015). Evaluation du niveau de préoccupation pour les listes rouges : **LC** : Préoccupation mineure ; **NT** : Quasi menacée ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique ; **DD** : Données insuffisantes ; **NA** : Non applicable (espèce non évaluée ou non indigène)

Ainsi, aucune espèce végétale patrimoniale n'a été identifiée pour la zone d'étude et les potentialités de présence sont très peu significatives.

3.4 Espèces végétales exotiques envahissantes

Aucune espèce végétale exotique envahissante n'est à signaler sur la zone d'étude ou dans sa proximité.

3.5 Synthèse des enjeux pour la flore et les habitats naturels

Les prairies alpines marquent l'enjeu le plus important pour les habitats naturels et la flore du site (enjeu de conservation modéré), avec une diversité importante, sur les secteurs non dégradés. Les mélézins, bien que d'intérêt communautaire, sont des habitats largement représentés à l'échelle locale.

Aucune espèce floristique patrimoniale n'est connue du site et ne semble réellement potentielle.

Aucune espèce végétale exotique envahissante n'a été identifiée.



Carte 7 : évaluation des enjeux de conservation pour la flore et les habitats naturels

3.6 Faune

3.6.1 Invertébrés

Contexte général et données bibliographique

D’après les bases de données naturalistes publiques consultées (SILENE-expert et GBIF), aucune donnée d’invertébrés ne concerne la zone d’étude immédiate. À l’échelle d’une zone tampon de 500 mètres autour de l’aire d’étude, ces bases ont fourni respectivement 67 et 17 observations d’invertébrés, concernant essentiellement des papillons diurnes, dont 3 espèces protégées à enjeu de conservation modéré : l’**Azuré du serpolet** (*Phengaris arion*), l’**Apollon** (*Parnassius apollo*) et le **Semi-Apollon** (*Parnassius turatii* = *P. mnemosyne*).

Classe	Ordre	Famille	Espèce	DH	PN	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	Enjeu local
Insecta	Lepidoptera	Papilionidae	<i>Parnassius apollo</i>	DH4	PN2	LC	LC	NT	Rem.	Modéré
Insecta	Lepidoptera	Papilionidae	<i>Parnassius turatii</i>	DH4	PN2	LC	NT	NT		Modéré
Insecta	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Phengaris arion</i>	DH4	NI2	NT	LC	NT	Rem.	Modéré

Tableau 3 : Espèces à enjeu connues (SILENE ; GBIF) dans un rayon de 500 mètres autour de l’aire d’étude

Résultats des prospections pour la zone d’étude

Les prospections menées le 2 juillet 2026 ont, quant à elles, permis de produire une liste de **30 espèces**, dont principalement des lépidoptères (19 espèces).

Au sein de cette liste, les éléments de bio-évaluation mettent en évidence la présence de **3 espèces à enjeu de conservation** : l’**Azuré de la croisette** (*Phengaris alcon*), le **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*) et le **Céphalion** (*Coenonympha cephalidarwiniana*).

Classe	Ordre	Famille	Espèce	DH	PN	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	Enjeu local
Insecta	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Phengaris alcon</i>		NI3	NT	NT	LC	Rem.	Modéré
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Euphydryas aurinia</i>	DH2	NI3	LC	LC	LC		Modéré
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Coenonympha cephalidarwiniana</i>			NE	LC	LC	Rem.	Faible

Abréviations : PN Article2/3 : espèce protégée en France, concernée par l’article 2 (protection de l’espèce et de son habitat) ou 3 (protection de l’espèce seulement) de l’arrêté ministériel ; DH2, 4, 5 : espèces inscrites à la Directive Habitats (Annexe2 / 4 / 5) ; ZNIEFF : Rem = Remarquable ; Dét = Déterminant ; Liste rouge : Espèce menacée de disparition à différentes échelles géographiques : CR = En danger critique d’extinction ; EN = En danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes

Tableau 4 : Invertébrés à enjeu de conservation observés en 2026 sur la zone d’étude

Les espèces avérées à enjeu a minima modéré sont présentées ci-après.

Azuré de la croisette
(*Phengaris alcon*)



Protégé en France (PN3)

NT (presque menacé) en France et Europe

Remarquable pour la désignation des ZNIEFF en PACA

**Enjeu local
modéré**

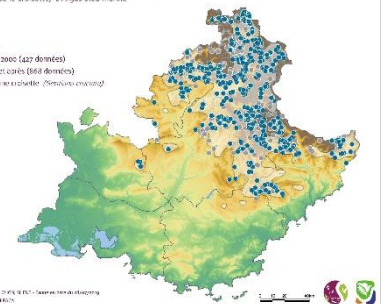
Habitat et écologie

Papillon diurne, volant en une génération, de fin mai à juillet. Les œufs sont pondus sur les fleurs, les boutons, les tiges et les feuilles des plantes-hôtes : la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*) et la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), plus rarement la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*). Les chenilles se nourrissent de la plante-hôte quelques semaines, avant d'être prises en charge par des fourmis-hôtes (généralement *Myrmica schencki*). Les chenilles se nourrissent alors des couvains. Les chenilles hivernent dans les fourmilières et les papillons émergent les printemps suivants (25% l'année n+1 et 75% l'année n+2).

Répartition eurasiatique, de l'ouest de l'Europe jusqu'à l'extrême sud-est de la Russie, en Corée et au Japon. En France, il est localisé et peu abondant, surtout répandu dans les régions de reliefs. Il est globalement en régression importante et a disparu de plusieurs départements.

Phengaris alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)
L'Azuré de la Croisette, L'Argus bleu marine

Légende
● avant 2000 (147 données)
● 2000-2019 (144 données)
□ Gentiane croisette (Semoulin 1980)



Menaces

Vulnérabilité liée à son écologie complexe dépendante de liens étroits entre ses plantes-hôtes et ses fourmis-hôtes.

Sur le site d'étude

L'espèce a été réobservée le 2 juillet 2026 sous forme d'œufs sur la plante-hôte (obs. C. Guignier), et sous la forme d'un adulte le 2 juillet (obs. G. Jouvenez). La reproduction locale est donc avérée. Toutefois, la présence de seulement quatre pieds de plantes-hôtes suggère qu'elle ne concerne qu'un assez faible effectif sur la zone d'étude.

L'enjeu pour cette espèce sur le site est modéré.

Damier de la Succise

(*Euphydryas aurinia*)



Protégé en France (PN3)

Annexe 2 directive habitats-faune-flore (DH2)

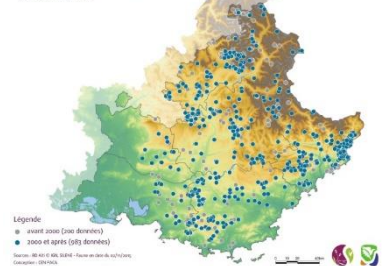
Enjeu local
modéré

Habitat et écologie

Papillon diurne, volant en une génération d'avril à juillet (selon l'altitude), dans des pelouses, garrigues, friches et talus, généralement sur substrat calcaire, aux étages collinéens et montagnards. Floricole, il butine de nombreuses fleurs, surtout les composées. Les œufs sont pondus en groupe sous les feuilles de la plante hôte. Après 3 à 4 semaines d'incubation, les chenillettes éclosent et tissent une toile commune où elles mènent une vie grégaire jusqu'au troisième stade. En fin d'été, elles entrent en diapause dans un nid situé au sol. La levée de la diapause a lieu dès la seconde quinzaine de décembre dans l'aire de l'olivier, et au début du printemps dans les régions plus froides. Au dernier stade, elles se dispersent et mènent une vie solitaire. La nymphose a lieu à partir de mars et peut durer de deux à trois semaines.

Réparti du Maghreb à la Corée, en passant par l'Europe et l'Asie tempérée. De nombreuses sous-espèces sont distinguées, avec parfois des écologies très différentes. En France, il existe plusieurs sous-espèces et écotypes, avec un large panel de plantes-hôtes (scabieuses, gentianes, chèvrefeuilles). Après la diapause automnale, les chenilles deviennent plus polyphages.

Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)
Le Damier de la succise



Menaces

L'espèce n'est pas menacée en région PACA. Localement l'espèce est menacée par l'abandon des pratiques agropastorales et la fermeture des milieux.

Sur le site d'étude

L'espèce a été découverte sous la forme d'un adulte le 2 juillet (obs. G. Jouvenez). La population locale dépend de toute évidence des Gentianes jaunes (93 pieds comptabilisés sur la zone d'étude), comme c'est généralement le cas en haute altitude dans les Alpes du Sud.

L'enjeu pour cette espèce sur le site est modéré.

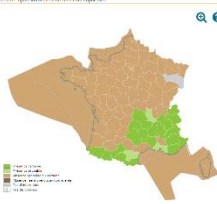
Les espèces suivantes, protégées ou à enjeu de conservation significatif, connues dans la zone tampon de 500 mètres, voire plus largement sur la commune d'Allos ou dans les communes adjacentes, ont été recherchées de manière ciblée si la date de passage correspondait à leur période de détectabilité, sinon les potentialités de présence ont été évaluées sur la base de la qualité des habitats. En l'absence d'habitats aquatiques sur la zone d'étude, les odonates à enjeu ne sont pas inclus dans cette analyse. Au terme des prospections, **une espèce est considérée comme significativement potentielle** au sein de l'aire d'étude : le **Semi-Apollon** (*Parnassius turatii*).

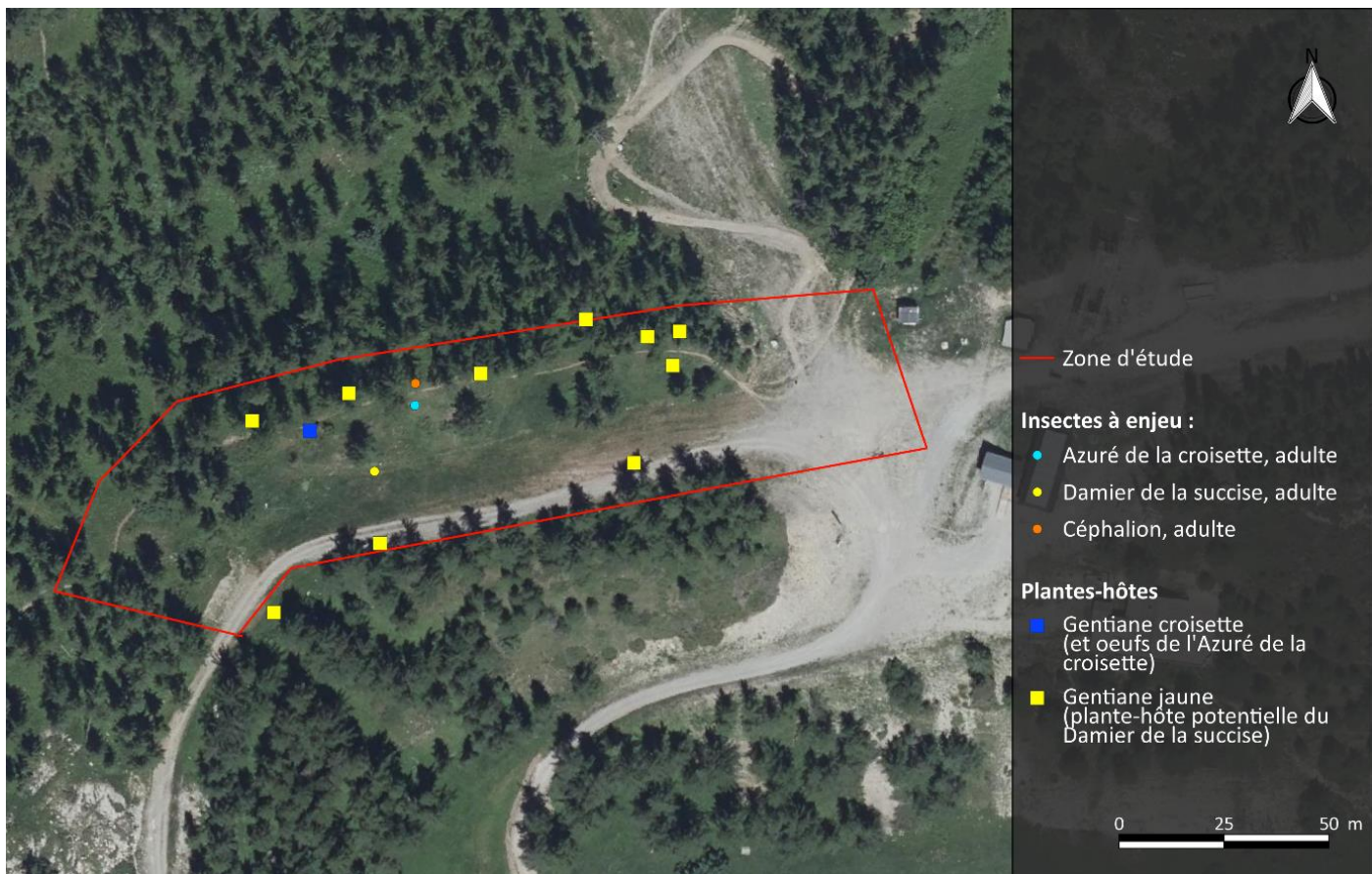
Espèce	Statuts de conservation	Enjeu de conservation	Habitats Préférences écologiques de l'espèce	Effort de prospection ciblée (06/07/2026)	Résultats	Avis sur la présence / absence
Maillot de Caziot (<i>Chondrina megacheilos</i>)	PN4 Rem. ZNIEFF	Fort	Rochers, falaises, rocailles	Repérage des habitats.	Absence de milieux lithiques favorables.	Absent
Stéphanopachys strié (<i>Stephanopachys substriatus</i>)	DH2 Rem. ZNIEFF	Fort	Larves xylophages, dans l'écorce voire l'aubier mort ou dépérissant des résineux (Pin sylvestre, Pin cembro, Epicéa et surtout Mélèze). Espèce caractéristique des vieilles futaies de conifères, en particulier les mélézins.	Repérage des habitats.	Pas d'arbres favorables.	Absent
Sphinx de l'Épilobe (<i>Proserpinus proserpina</i>)	DH4, PN2	Modéré	Zones humides à <i>Epilobium hirsutum</i> et <i>Epilobium angustifolium</i> , gravières à <i>Epilobium dodonaei dodonaei</i> .	Repérage des habitats.	Absence des plantes-hôtes.	Absent
Solitaire (<i>Colias palaeno</i>)	PN3	Fort	Landes à aires.	Repérage des habitats. Prospections en période de détectabilité des adultes.	Absence des plantes-hôtes.	Absent
Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)	DH4, PN2 LR Europe : NT LR France : NT Dét. ZNIEFF	Fort	Lisières et prairies montagnardes. Principalement entre 800 et 2000 m d'altitude. Plante-hôte : <i>Corydalis solida</i> et <i>C. intermedia</i> .	Repérage des habitats. Prospections en fin de période de détectabilité des adultes, et hors période de détectabilité des plantes-hôtes.	Aucune observation. Habitat compatible pour les plantes-hôtes, au niveau des talus naturels.	Présence modérée potentielle
Morio (<i>Nymphalis antiopa</i>)	LR PACA : VU	Modéré	Saules principalement, peupliers ou bouleaux.	Repérage des habitats.	Absence des plantes-hôtes	Absent
Azuré du Serpolet (<i>Phengaris arion</i>)	DH4, PN2 LR Europe : EN Rem. ZNIEFF	Modéré	Plante-hôte principale : <i>Thymus</i> (type serpolet).	Repérage des habitats. Prospections en période de détectabilité des adultes.	Aucune observation. Plantes-hôtes absentes ou en faibles densités.	Absence probable
Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)	DH4, PN2 LR Europe : NT Rem. ZNIEFF	Modéré	Plante-hôte principale : <i>Sedum album</i> .	Repérage des habitats. Prospections en période de détectabilité des adultes.	Aucune observation. Plantes-hôtes absentes.	Absent
Bourdon des aconits (<i>Bombus gerstaeckeri</i>)	LR Europe : VU Dét. ZNIEFF	Fort	Habitat varié mais avec présence de fleurs d' <i>Aconitum</i> : forêt de conifères ouvertes, mégaphorbiaies, éboulis grossiers humides.	Repérage des habitats.	Absence de la plante pollinifère.	Absent
Anthidie interrompue (<i>Trachusa interrupta</i>)	LR Europe : EN	Modéré	Espèce polylectique avec une préférence nette pour les scabieuses.	Repérage des habitats.	Pas d'observation. Présence de plantes pollinifères (scabieuses), mais altitude a priori trop élevée pour cette abeille.	Absence probable

Abréviations : PN Article2/3 : espèce protégée en France, concernée par l'article 2 (protection de l'espèce et de son habitat) ou 3 (protection de l'espèce seulement) de l'arrêté ministériel ; DH2, 4, 5 : espèces inscrites à la Directive Habitats (Annexe2 / 4 / 5) ; ZNIEFF : Rem = Remarquable ; Dét = Déterminant ; Liste rouge : Espèce menacée de disparition à différentes échelles géographiques : CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes

Tableau 5 : Evaluation des potentialités de présence d'invertébrés protégés sur la zone d'étude

Présentation des espèces potentielles protégées à enjeu a minima modéré :

Semi-Apollon (<i>Parnassius turatii</i>)	Protégé en France (PN2) Annexe 4 de la directive habitats-faune-flore (DH4) NT (presque menacé) en France NT (presque menacé) en PACA Déterminante ZNIEFF PACA	Enjeu local modéré
	Habitat et écologie Papillon monovoltin (période de vol étalée de début juin à début août, selon l'altitude). Les œufs sont dispersés à proximité de la plante-hôte : Corydales (<i>Corydalis solida</i>, <i>C. ava</i>, <i>C. intermedia</i>). La petite chenille estive puis hiverne et commence à se nourrir au printemps suivant (de mars à juin). L'espèce fréquente les lisières et clairières ensoleillées, les prairies fleuries, les reposoirs à bétail, de 700 à 2 400 m d'altitude. Distribution ouest paléarctique, du nord de l'Espagne jusqu'à l'ouest de la Sibérie et de la Chine. En Europe, l'espèce est présente dans le domaine continental et le domaine alpin. En France, elle est distribuée sous forme de populations souvent très isolées, dans les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes. Généralement abondante dans ses stations mais soumise à de fortes fluctuations d'effectif. Bien représentée dans les Alpes du Sud, sauf dans les massifs méditerranéens. Une population isolée sur la partie varoise de la Sainte-Baume (disparu côté Bouches-du-Rhône). 	
	Menaces L'espèce est en nette régression dans le Massif Central. Dans les Alpes et les Pyrénées, les populations sont très isolées et semblent de plus en plus fragmentées. Les principales menaces sont la fragmentation du paysage, l'abandon ou l'intensification des pratiques pastorales (fumure des prairies d'altitude) et le déclin de la disponibilité florale.	Sur le site d'étude Selon SILENE, l'espèce a été observée à deux reprises à 400 mètres à l'est et au sud de la zone d'étude, en 1985 (obs. A. Chauiac) et en 2022 (obs. M. Brunellière). Les Corydales ne sont plus détectables au moment des expertises, mais sont jugées potentielles sur les talus du site, selon C. Guignier (intervenante botaniste MONTECO). Dans ces conditions, la reproduction locale du Semi-Apollon est également considérée potentielle. L'enjeu pour cette espèce sur le site est (potentiellement) modéré.



Observations concernant les invertébrés à enjeu de conservation
Projet de mise en place d'un fil-neige avec élargissement de la piste de ski (Allos, 04)

Réalisation : Y. Braud (ENTOMIA), août 2026
 Sources : G. Jouvencé (ENTOMIA)
 et C. Guignier (MONTECO)
 Fond : IGN orthophoto

ENTOMIA

Carte 8 : Localisation des observations liées aux enjeux entomologiques

Synthèse des enjeux de conservation pour l'entomofaune

Lors de l'unique passage de prospections entomologiques, deux espèces d'invertébrés protégés et d'enjeu modéré ont été observées : **l'Azuré de la croisettes** (reproduction avérée) et le **Damier de la succise** (reproduction très probable). Une troisième espèce à enjeu de conservation faible a également été observée : le Céphalion.

Par ailleurs, une autre espèce protégée et d'enjeu modéré est considérée potentiellement présente : le Semi-Apollon.

Avec 30 espèces répertoriées, l'inventaire est très incomplet car basé sur une seule date et sur des techniques classiques visant surtout les groupes détectables à vue et en journée (par exemple les papillons diurnes). Le diagnostic réalisé est cependant détaillé concernant les espèces protégées.



Synthèse des enjeux concernant les invertébrés à enjeu de conservation
Projet de mise en place d'un fil-neige avec élargissement de la piste de ski (Allos, 04)

Réalisation : Y. Braud (ENTOMIA), août 2026
 Sources : G. Jouvenez (ENTOMIA)
 et C. Guignier (MONTECO)
 Fond : IGN orthophoto

ENTOMIA

Carte 9 : Synthèse des enjeux écologiques pour l'entomofaune



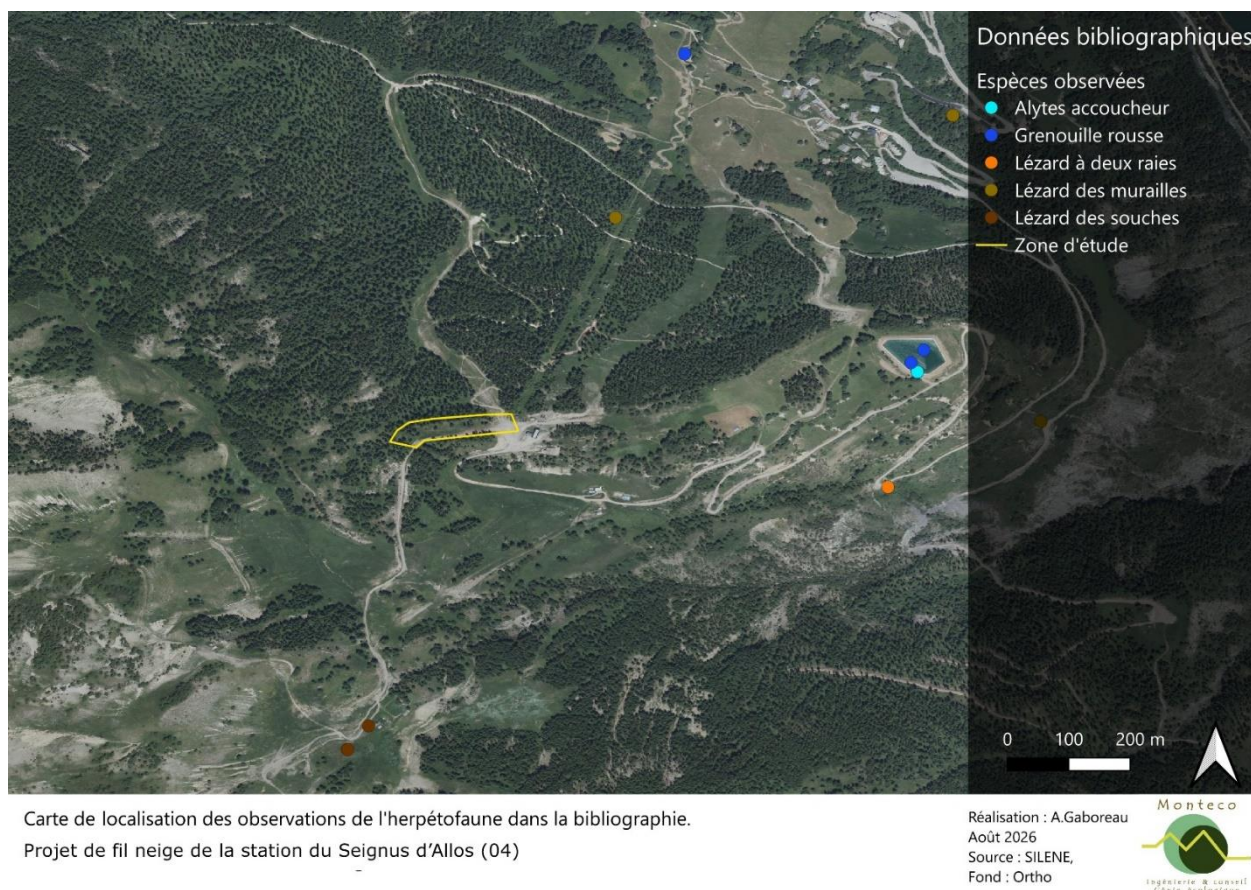
Pieds de Gentiane croisettes sur la zone d'étude, présentant des pontes d'Azuré de la Croisette

3.6.2 Herpétofaune

Aucun inventaire spécifique pour ce groupe n'a été conduit à ce jour pour la zone d'étude.

Connaissances locales

Aucune donnée bibliographique n'est connue pour la zone d'étude. 10 données sont recensées dans un périmètre de 900 mètres autour de la zone d'étude (source Silene – août 2026).



Carte de localisation des observations de l'herpétofaune dans la bibliographie.
Projet de fil neige de la station du Seignus d'Allos (04)

Carte 10 : Localisations des observations de l'herpétofaune dans la bibliographie

Dans ce périmètre élargi, 3 données concernent 2 espèces d'amphibiens : l'Alytes accoucheur (*Alytes obstetricans*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), principalement observés près de la retenue artificielle en contre-bas, à une distance d'environ 500 m.

Sept données concernent 3 espèces de reptiles : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) et le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*).

Potentialités pour l'utilisation du site d'étude

Aucune observation de reptiles ou d'amphibiens n'a été réalisée lors des passages des naturalistes sur le site.

Les habitats de la zone d'étude sont plutôt défavorables aux amphibiens (aucune zone de reproduction).

Concernant les reptiles, seul le Lézard des souches présente un enjeu local de conservation modéré, classé « Quasi menacé » sur la Liste rouge nationale et régionale. Cette espèce reste potentiellement présente sur le site, notamment au niveau du talus exposés au sud.

Le tableau ci-dessous présente les espèces observées dans un rayon de 900 mètres autour de la zone d'étude et les enjeux de conservation associés :

Espèces	Statut	Habitat /Écologie	Présence	Enjeu pour la zone d'étude
AMPHIBIENS				
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	PN DH 5 LR Fr : LC LR PACA : LC	Souvent rencontrée en Haute montagne sur une multitude d'habitats : zones humides et souvent ombragées comme bois, zones de végétations denses, landes etc...	Absence probable. Aucun milieu favorable à la reproduction.	Très faible
Alytes accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	PN DH 4 LR Fr : LC LR PACA : LC	Milieus ensoleillés et régions vallonnées, relativement proche de l'eau : forêts, éboulis, pentes rocheuses, berges etc...	Absence probable. Aucun milieu favorable à la reproduction.	Très faible
REPTILES				
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	PN DH 4 LR Fr : LC LR PACA : LC	Habitats très variables, secs, ensoleillés, humides, semi-ombragés : bord de routes, versant d'éboulis avec faible couverture végétale, sur des amas rocheux dans forêts de feuillus etc...	Très probable	Réduit
Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	PN DH 4 Rem. ZNIEFF LR Fr : NT LR PACA : NT	Milieus secs ou peu humides avec une faible couverture végétale : lisières de forêt, landes, broussailles etc...	Probable	Modéré
Lézard à deux raies <i>Lacerta Bilineata</i>	PN DH 4 LR Fr : LC LR PACA : LC	Milieus ensoleillés avec végétation buissonnante : bois clairs, landes avec buissons, lisière de forêt etc... Souvent limité à des habitats plus humides ou en altitude.	Probable	Réduit

Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire (PN).

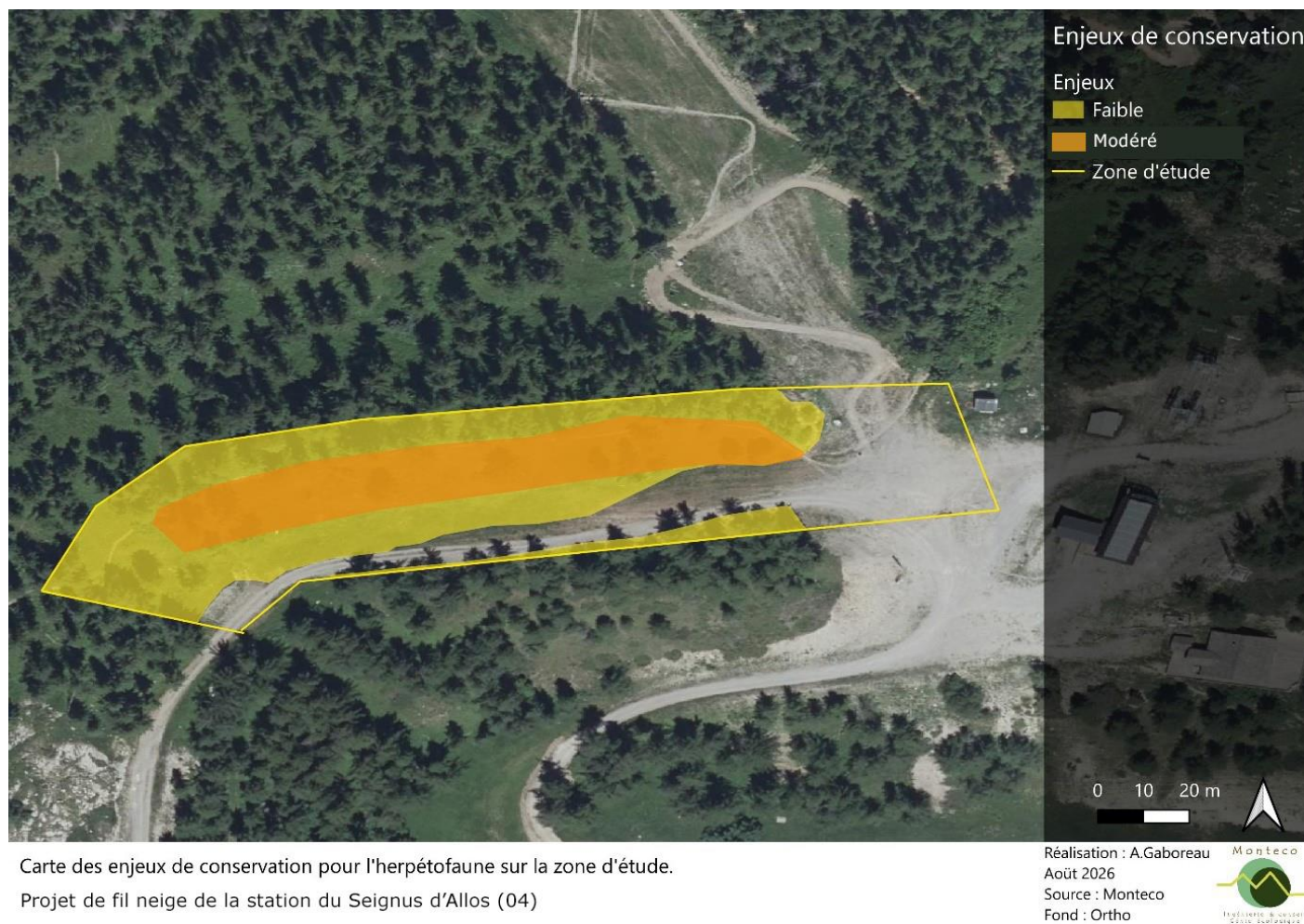
Directive Habitats : Espèces inscrites à l'Ann. II (DH 2) ou IV (DH 4) de la Directive "Habitats, Faune, Flore" de l'Union européenne.

Espèce remarquable ZNIEFF : (Rem. ZNIEFF) espèces ayant une valeur patrimoniale (e.i relativement rare, protégée ou indicatrice d'un habitat intéressant) mais dont la présence seule ne suffit pas à classer un site en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique.

Liste rouge : Espèces menacées de disparition à différentes échelles géographiques (France (Fr), Région (PACA)) : CR = En danger critique d'extinction ; EN = En danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = Données insuffisante ; NA = Non Applicable ; - = Aucune donnée.

Tableau 6 : Bilan sur les enjeux de conservation pour les espèces de l'herpétofaune potentiellement présentes

La Vipère aspic (*Vipera aspis*) est également potentiellement présente sur la zone d'étude. Cette espèce ne semble pas menacée à l'échelle locale et présente un enjeu de conservation réduit. Elle reste néanmoins une espèce protégée au niveau national.



Carte des enjeux de conservation pour l'herpétofaune sur la zone d'étude.
Projet de fil neige de la station du Seignus d'Allos (04)

Carte 11 : évaluation des enjeux de conservation pour l'herpétofaune

Conclusions pour l'herpétofaune

Aucun enjeu de conservation concernant les amphibiens n'est à attribuer à la zone d'étude. Le talus exposé au sud reste favorable aux reptiles, et potentiellement au Lézard des souches, espèce protégée en France et présentant un enjeu de conservation local modéré.

3.6.3 Avifaune

Contexte général et données bibliographiques

Une seule donnée préexistante pour la zone d'étude est recensée sur la plateforme régionale du SINP SILENE-Faune (août 2026). Elle concerne une observation de 2018, d'une **Mésange boréale**, une espèce vulnérable sur la liste rouge régionale.

104 données de 2012 à 2024 et concernant 36 espèces sont également disponibles pour une zone tampon de 500 mètres autour de la zone d'étude. Parmi ces espèces, 11 ont un statut défavorable vulnérable sur la liste rouge régionale : **Aigle royal**, **Bouvreuil pivoine**, **Bruant jaune**, **Chevêchette**

d'Europe, Corneille noire, Fauvette des jardins, Mésange boréale, Pie-grièche écorcheur, Tétraz lyre, Verdier d'Europe.

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des espèces connues sur la zone d'étude et sa zone tampon de 500 mètres (données bibliographiques) :

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	Liste rouge PACA	Zone d'étude (Silène, août 2026)	Zone tampon 500m (Silène, août 2026)
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	PN, DO1	VU		X
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	PN	LC		X
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PN	LC		X
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	PN	VU		X
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	PN	LC		X
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	PN	VU		X
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	PN	LC		X
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe	PN, DO1	VU		X
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	PN	VU		X
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	PN	LC		X
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	PN	VU		X
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	PN	LC		X
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	PN	LC		X
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	PN	LC		X
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	LC		X
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive litorne	-	LC		X
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	PN	LC		X
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	PN	VU	X	X
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	PN	LC		X
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée				X
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	PN	LC		X
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	PN	LC		X
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	PN	LC		X
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	PN, DO1	VU		X
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	PN	LC		X
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	PN	LC		X
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	PN	LC		X
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	PN	NT		X
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	PN	LC		X

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	Liste rouge PACA	Zone d'étude (Silène, août 2026)	Zone tampon 500m (Silène, août 2026)
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	PN	LC		x
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	PN	LC		X
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	PN	NT		X
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	PN	LC		X
<i>Lyrurus tetrix</i>	Tétras lyre	DO1	VU		X
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	PN	LC		X
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	PN	VU		X

*PN : Protection nationale / DO1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux / Dét. ZNIEFF : espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF en PACA / VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacé, LC : Préoccupation mineure

Résultats des prospections pour la zone d'étude

Un passage d'inventaire pour l'avifaune diurne a été réalisé le 18 juin 2026, par Charlin Lassalle (MONTECO). 18 espèces ont été inventoriées lors de ce passage dont 3 nouvelles espèces contactées : Coucou gris, Hirondelle de rochers et Merle noir.

Concernant les espèces vulnérables sur la liste rouge régionale, seuls la **Mésange boréale** et le **Coucou gris** sont concernés.

Les cortèges avifaunistiques :

Pour la zone d'étude et d'après les milieux présents, l'avifaune contactée est représentée essentiellement par un cortège d'espèces des milieux boisés et de quelques espèces plus généralistes.

- **L'avifaune des milieux boisés**

Les milieux forestiers sont essentiellement composés de boisements de Mélèzes, offrant quelques potentialités de nidification pour ce cortège avifaunistique, à la fois dans les canopées et dans les micro-habitats présents sur les troncs et branches des arbres les plus remarquables. Une espèce au statut de conservation défavorable sur la liste rouge régionale a été contactée en 2026 : la **Mésange boréale** vulnérable en PACA. Les comportements territoriaux des individus observés permettent de considérer l'espèce comme nicheuse probable. La Mésange boréale représente un enjeu local de conservation modéré. Un Coucou gris chanteur a été entendu, mais cette espèce vulnérable en PACA ne représente pas d'enjeu local de conservation significatif.

Pour compléter le cortège avifaunistique, il est intéressant de noter la présence du Pic épeiche, qui crée de nombreuses loges qui pourront être utilisées par d'autres passereaux voire par la Chevêchette d'Europe, et le Grimpereau des bois, nichant dans des écorces décollées.

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	Liste rouge PACA	Zone d'étude (Silène, août 2026)	Zone d'étude Monteco 2026	Zone tampon 500m (Silène, août 2026)
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	PN	LC		X	X
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	PN	LC		X	X
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive litorne	-	LC		X	X
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	PN	VU	X	X	X
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	PN	LC		X	X
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	PN	LC		X	X
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	PN	LC		X	X
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	PN	LC		X	X
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	PN	LC		X	X
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	PN	NT		X	X

*PN : Protection nationale / DO1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux / Dét. ZNIEFF : espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF en PACA / VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacé, LC : Préoccupation mineure

• L'avifaune généraliste

Au niveau des espaces ouverts et terrassés du carrefour de pistes et de gares de remontées mécaniques, quelques espèces plus généralistes ont été contactées. L'Hirondelle de rochers a été observée nichant sous le fait d'un toit de la gare amont du télésiège du Clos Bertrand, tandis que des chanteurs de Rougequeue noir, Rougequeue à front blanc, ou encore de Merle noir ont été entendus.

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	Liste rouge PACA	Zone d'étude (Silène, août 2026)	Zone d'étude Monteco 2025	Zone tampon 500m (Silène, août 2026)
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PN	LC		X	X
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	PN	VU		X	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	PN	LC		X	X
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	PN	LC		X	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	LC		X	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	PN	LC		X	X
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	PN	LC		X	X
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	PN	NT		X	X

*PN : Protection nationale / DO1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux / Dét. ZNIEFF : espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF en PACA / VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacé, LC : Préoccupation mineure

Conclusion pour l'avifaune

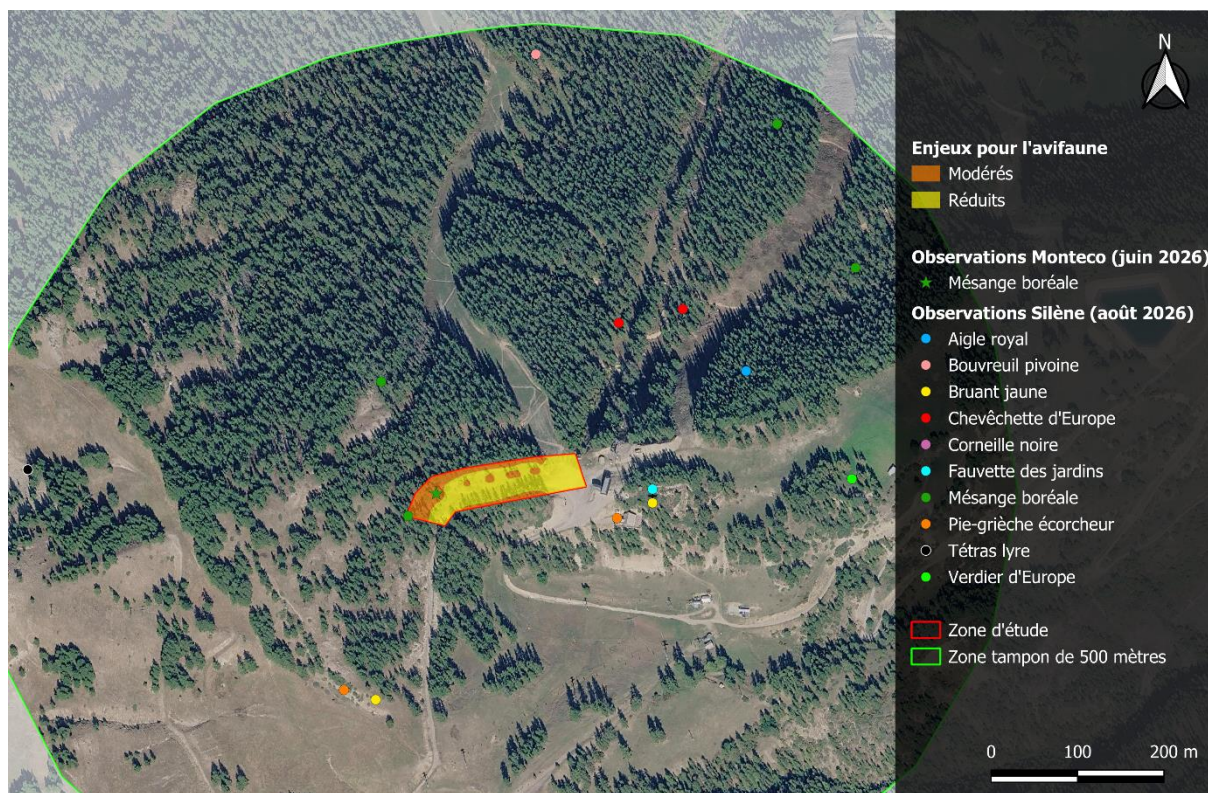
La zone d'étude est une piste de ski ouverte et défrichée dans un contexte forestier de mélèzes, favorable à la reproduction d'une espèce relativement commune mais possédant un statut de conservation défavorable (vulnérable) et présentant des enjeux locaux de conservation modérés, la **Mésange boréale**. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des espèces vulnérables connues sur la zone d'étude ou dans sa proximité (500 mètres). A noter que dans le tableau est fait la distinction entre les différentes probabilités de nidification (possible, probable, certaine). Une espèce nicheuse possible correspond aux oiseaux détectés en période de reproduction dans un site favorable par une simple observation ou par l'audition du chant en début de période de reproduction, mais également en cas d'absence de preuves de présence prolongée dans un même site ou de comportements et indices plus précis quant à une reproduction effective sur le site.

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	Liste rouge PACA	Enjeu local de conservation	Commentaires
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	PN, DO1	VU	Modéré	Non observé en 2026, utilisation possible du site en chasse (non nicheur)
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	PN	VU	Modéré	Non observé en 2026, une donnée de 2021 (zone tampon), nicheur possible dans les quelques arbres en bordure de la zone d'étude.
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	PN	VU	Modéré	Non observé en 2026, deux données de 2013 et 2024 (zone tampon), nicheur possible en dehors de la zone d'étude.
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe	PN, DO1	VU	Fort	Non contactée en 2026, deux données de 2014 (zone tampon), nicheuse possible en dehors de la zone d'étude, aucune loge observée dans les mélèzes de la zone d'étude.
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	PN	VU	Réduit	Non observée en 2026, a priori non nicheuse sur la zone d'étude.
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	PN	VU	Réduit	Contactée en 2026, nicheur possible.
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	PN	VU	Modéré	Non contactée en 2026, une donnée de 2013 (zone tampon), nicheuse possible en dehors de la zone d'étude, les habitats naturels sont peu favorables à sa reproduction.

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	Liste rouge PACA	Enjeu local de conservation	Commentaires
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	PN	VU	Modéré	Observée en 2026 , 4 données en 2013, 2018 et 2019 dont 1 dans la zone d'étude. Nicheuse possible dans la zone d'étude.
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	PN, DO1	VU	Modéré	Non observée en 2026, deux données de 2021 et 2024 (zone tampon), nicheuse possible en dehors de la zone d'étude.
<i>Lyrurus tetrix</i>	Tétras lyre	DO1	VU	Modéré	Non contacté en 2026, une donnée d'avril 2012, probablement un mâle paradant (zone tampon en amont de la zone d'étude, à la limite des arbres). Habitats peu favorables à la nidification de l'espèce, et à son hivernage (piste damée et fréquentée).
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	PN	VU	Modéré	Non observé en 2026, une donnée de 2024 (zone tampon), nicheur possible en dehors de la zone d'étude.

*PN : Protection nationale / DO1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux / Dét. ZNIEFF : espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF en PACA / VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacé, LC : Préoccupation mineure

En conclusion pour l'avifaune, la zone d'étude reste favorable à la reproduction de différentes espèces patrimoniales vulnérables en PACA comme la Mésange boréale et le Bouvreuil pivoine pour les milieux forestiers. En revanche, les potentialités d'accueil d'autres espèces vulnérables sont faibles du manque d'une strate intermédiaire développée et d'arbres remarquables.

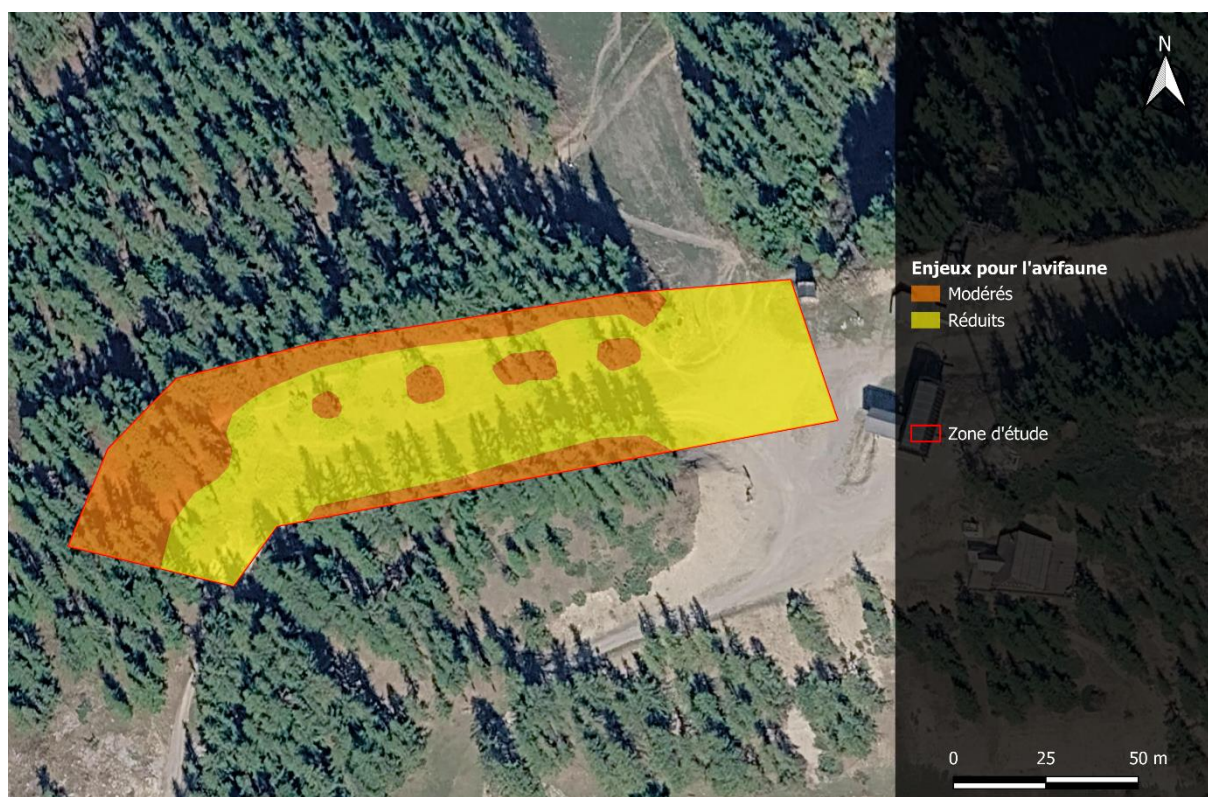


Synthèse des enjeux pour l'avifaune
Projet de mise en place d'un fil neige avec élargissement de la piste de ski actuelle

Réalisation août 2026 : C.Lassalle
Sources : Silène
Fond Ortho Google



Carte 12 : Localisation des observations pour l'avifaune patrimoniale et synthèse des enjeux écologiques pour l'avifaune



Synthèse des enjeux pour l'avifaune
Projet de mise en place d'un fil neige avec élargissement de la piste de ski actuelle

Réalisation août 2026 : C.Lassalle
Sources : Silène
Fond Ortho Google



Carte 13 : Synthèse des enjeux écologiques pour l'avifaune

3.6.4 Chiroptères

Aucun inventaire spécifique pour ce groupe n'a été conduit en 2026. **Les gîtes potentiels ont été recherchés lors des passages de terrain de 2026 (C. Lassalle – Monteco).**

Les données bibliographiques Silène (août 2026) ne font apparaître aucune donnée géolocalisée sur la zone d'étude et sur une zone tampon de 500 mètres autour de celle-ci, ni sur la commune d'Allos. A l'échelle communale, 19 espèces sont recensées :

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	ZNIEFF	Enjeu régional
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	PN, DH2 & 4	Dét. ZNIEFF	Fort
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	PN, DH4		Faible
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	PN, DH4		Faible
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	PN, DH2 & 4	Dét. ZNIEFF	Fort
<i>Myotis crypticus</i>	Murin cryptique	PN, DH4		NA
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	PN, DH4		Fort
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	PN, DH4		Modéré
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	PN, DH4		Très faible
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	PN, DH4		Modéré
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	PN, DH4		Faible
<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	PN, DH4		Modéré
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	PN, DH4		Faible
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	PN, DH2 & 4	Dét. ZNIEFF	Très fort
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	PN, DH2 & 4		Fort
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	PN, DH4		Très faible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	PN, DH4		Très faible
<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine de Nilsson	PN, DH4	Dét. ZNIEFF	Fort
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	PN, DH4		Très faible
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	PN, DH4	Dét. ZNIEFF	Modéré

*PN : Protection nationale / DH 2 : espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitats / DH 4 : espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats / Dét. ZNIEFF : espèce déterminante pour la désignation de ZNIEFF en PACA

La description de la ZNIEFF de type II « Massif de l'Autapie, du Caduc et du Mourre de Simance - montagne du Carton », ZNIEFF au sein de laquelle se trouve la zone d'étude, ne cite quant à elle que l'Oreillard montagnard.

Ainsi, 5 espèces à enjeu de conservation régional fort et 1 espèce à enjeu très fort sont connues sur la commune d'Allos :

- Le **Petit Murin** (enjeu très fort de conservation) gîte dans les milieux souterrains naturels et artificiels et les bâtiments. Il utilise les steppes herbacées, prairies, et vignobles enherbés pour chasser.

Cette espèce n'est ainsi pas liée aux habitats de la zone d'étude et sa **présence est donc peu probable** ;

- Le **Grand Murin** (enjeu fort de conservation) gîte dans les milieux souterrains naturels et artificiels et les bâtiments. Il utilise les vieilles forêts caducifoliées, bocages et pâtures pour chasser.

Cette espèce n'est ainsi pas liée aux habitats de la zone d'étude et sa **présence est donc peu probable** ;

- Le **Murin à oreilles échancrées** (enjeu fort de conservation) gîte dans les milieux souterrains naturels et artificiels et les bâtiments. Il utilise les forêts diversifiées, lisières, prés, vergers, étables pour chasser.

Cette espèce est peu liée aux habitats de la zone d'étude mais sa **présence est possible en chasse ou en transit** ;

- Le **Murin d'Alcathoé** (enjeu fort de conservation) gîte dans les cavités arboricoles et utilise les forêts humides pour chasser.

Cette espèce est peu liée aux habitats de la zone d'étude et sa **présence est peu probable** ;

- Le **Petit Rhinolophe** (enjeu fort de conservation) gîte dans les milieux souterrains naturels et artificiels et les bâtiments. Il utilise les forêts de feuillus, pâtures bocagères et vergers pour chasser.

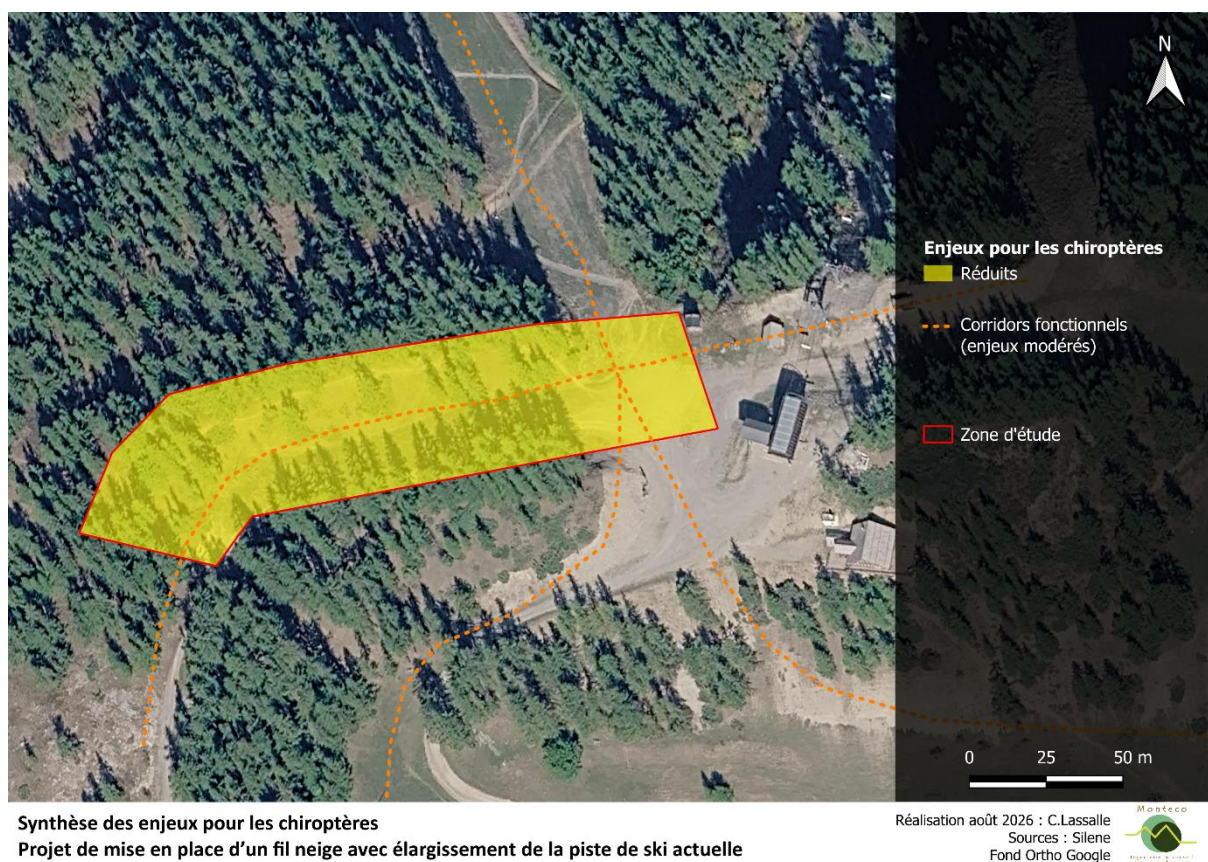
Cette espèce est peu liée aux habitats de la zone d'étude et sa **présence est peu probable** ;

- La **Sérotine de Nilsson** (enjeu fort de conservation) gîte dans les cavités souterraines naturels et artificiels, pierriers et bâtiments. Il utilise les forêts boréales parsemées de zones humides, forêts de résineux, clairières et éclairages publics pour chasser.

Cette espèce est donc liée aux habitats de la zone d'étude pour la chasse, sa **présence est possible en chasse ou en transit**.

L'étude d'impacts réalisée en 2013 par le SMVA dans le cadre de l'aménagement du télésiège du Clos Bertrand, directement à l'aval de la zone projet, faisait état de 6 espèces de chauves-souris chassant ou transitant sur le périmètre du projet de télésiège : le Molosse de Cestoni, le Murin à moustache, un oreillard indéterminé, un murin indéterminé, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune. Les enjeux de conservation au niveau local pour l'ensemble de ces espèces avaient été évalués comme réduits (source Asellia 2013).

Ainsi, **deux espèces à enjeux forts** de conservation en PACA, le Murin à oreilles échancrées et la Sérotine de Nilsson sont possibles sur la zone d'étude, essentiellement en chasse ou en transit, n'utilisant pas de cavités arboricoles pour la mise bas ou l'hibernation. Les autres espèces à enjeu de conservation fort à très fort sont peu susceptibles d'être rencontrées sur la zone d'étude ou sa périphérie en lien avec des habitats naturels peu favorables. Enfin, lors des prospections réalisées en juin 2026, aucun arbre mort, présentant des écorces décollées ou des cavités n'a été observé. Par ailleurs, aucun gîte anthropique potentiel ou cavité n'a été répertorié sur la zone d'étude et les constructions liées aux remontées mécaniques à proximité semblent peu favorables à l'accueil des chiroptères. Le site reste néanmoins favorable aux chauves-souris en termes de déplacements, notamment au niveau des lisières utilisées lors de la chasse. Les enjeux sont modérés sur ces axes de déplacement et réduits pour le reste de la zone d'étude.



Synthèse des enjeux pour les chiroptères
Projet de mise en place d'un fil neige avec élargissement de la piste de ski actuelle

Carte 14 : Synthèse des enjeux écologiques pour les chiroptères

3.6.5 Autres mammifères

La consultation des données bibliographiques (Silène, août 2026) fait état de trois observations concernant le Chamois, la Marmotte et l'Écureuil roux dans une zone d'étude élargie à 300 m. Ces espèces sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude ainsi que d'autres mammifères comme le Chevreuil, le Renard roux, le Loup gris, ...). Une observation de Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) a également été réalisée en 2026 (C. Guignier – Monteco), à proximité de la zone d'étude.

Pour la commune d'Allos, 6 espèces sont protégées au niveau national : **Hérisson d'Europe, Loup gris, Genette commune, Bouquetin des Alpes, Écureuil roux et Mouflon de Corse**. Les enjeux sont **toutefois considérés comme réduits** sur la zone d'étude pour les mammifères (hors chiroptères).

Même si le Loup gris, espèce protégée à enjeu de conservation fort, fréquente potentiellement la zone d'étude en déplacement, les enjeux restent faibles pour cette espèce sur la zone d'étude.

3.7 Fonctionnalités écologiques

La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

La TVB contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.

Les **continuités écologiques** constituant la TVB comprennent des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques**.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

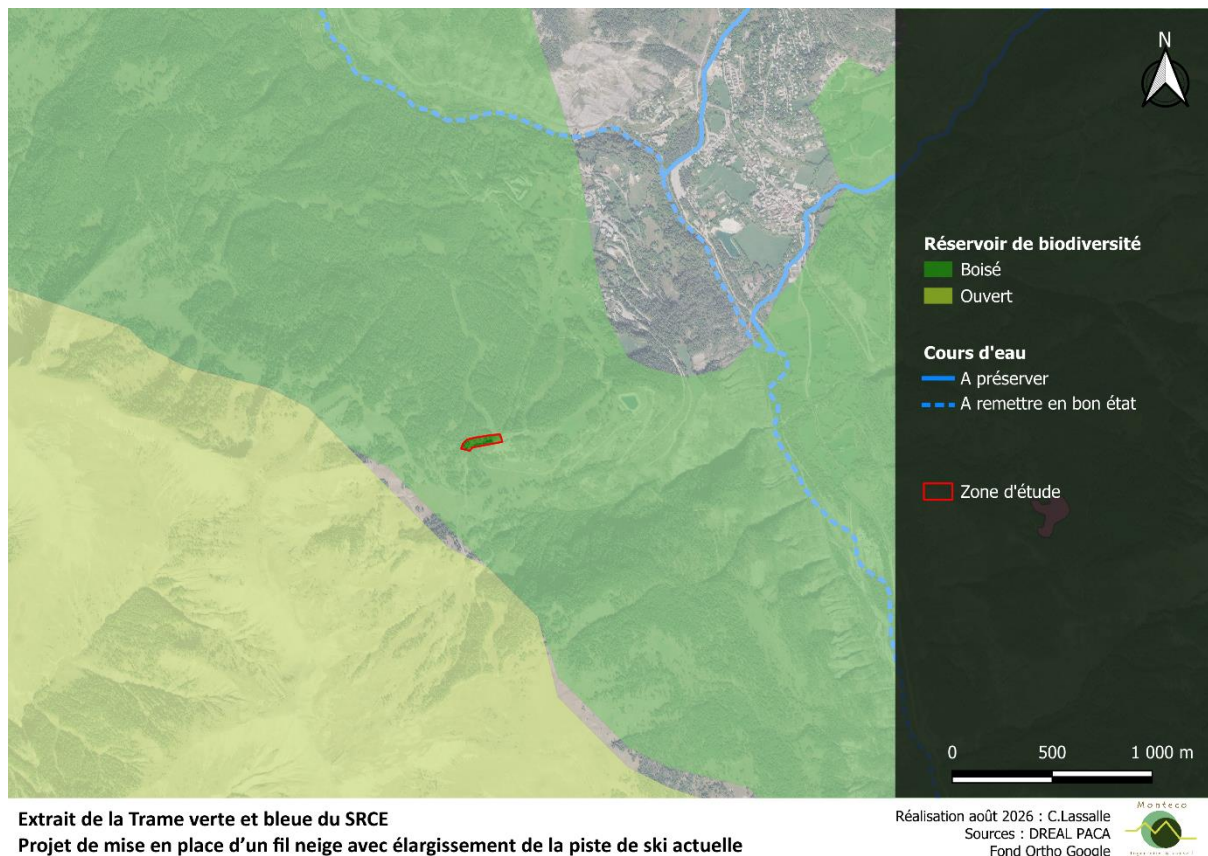
Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les **cours d'eau**, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement).

Les **zones humides** dont la préservation ou la remise en bon état contribuent à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

3.7.1 A l'échelle régionale

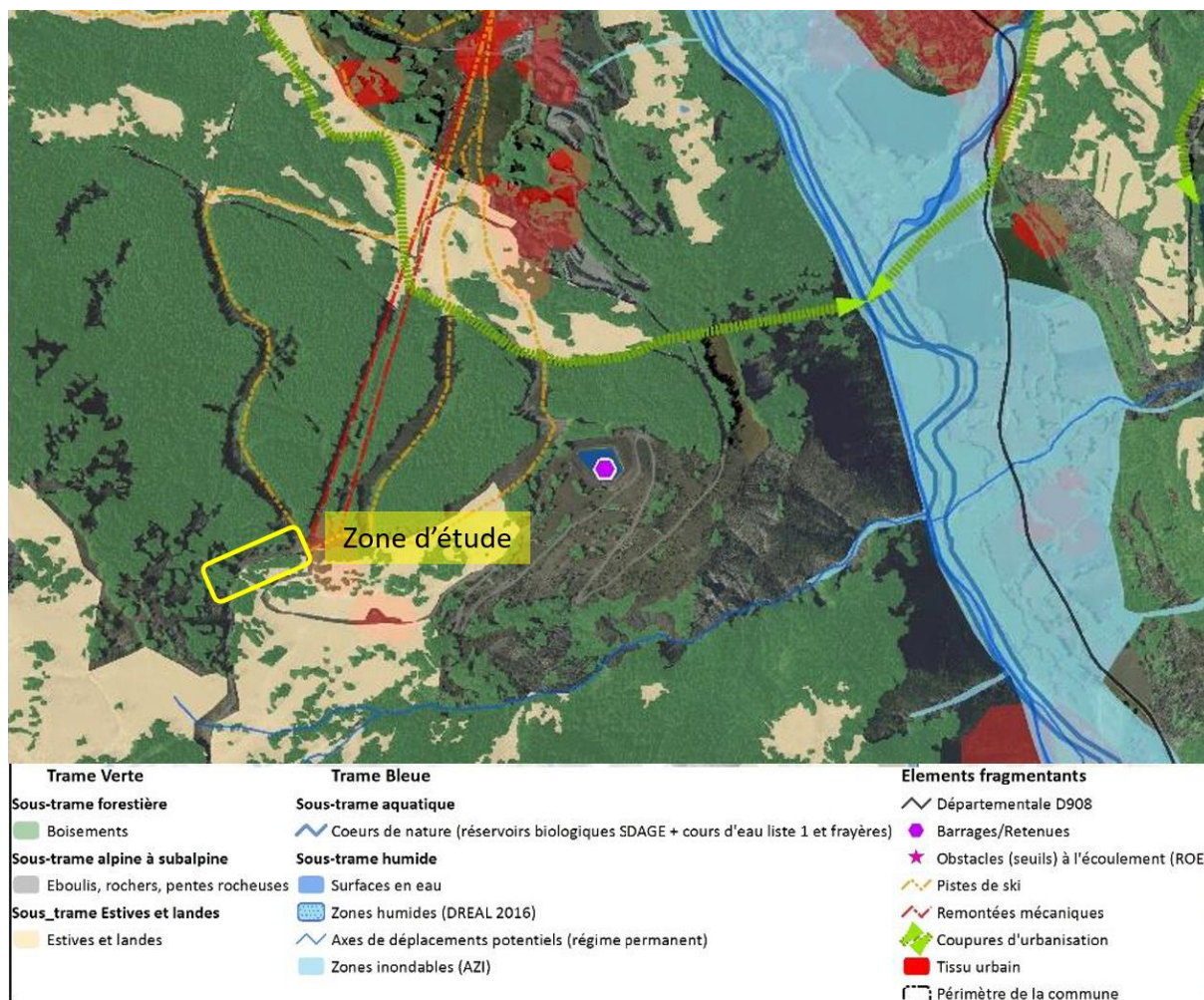
L'atlas cartographique du SRADDET montre que la zone d'étude est située au sein d'un secteur identifié comme réservoir de biodiversité boisé à préserver et en marge d'un réservoir de biodiversité ouvert à préserver également.



Carte 15 : Zone d'étude et extrait de la trame verte et bleue du SRADDET

3.7.2 A l'échelle communale

A l'échelle communale et selon l'extrait de la cartographie des continuités écologiques du PLU de la commune d'Allos, la zone d'étude est située dans un contexte de sous-trame boisée, à l'interface d'une sous-trame de landes et d'estives localisée au sud.



Carte 16 : Zone d'étude et extrait de la trame verte et bleue du PLU de la commune d'Allos

3.7.3 A l'échelle locale

Au niveau local, la zone d'étude est inscrite dans un contexte de domaine skiable, présentant des surfaces ouvertes plus ou moins terrassées correspondant aux tracés des pistes de ski et un boisement forestier de mélèzes morcelé par ces mêmes tracés. Il s'agit d'un milieu boisé perméable reliant des noyaux plus isolés des aménagements et pouvant être considérés comme des réservoirs. Les fonctionnalités écologiques peuvent être localement dégradées par la présence de câbles de remontée mécanique pouvant être sources de collision avec l'avifaune (galliformes et rapaces notamment).

Ainsi, la zone d'étude est située dans un vaste réservoir de biodiversité mais dont la fonctionnalité est ici dégradée par la présence de la station de ski. Les milieux restent cependant d'intérêt et perméables pour la plupart des espèces.

4 Synthèse des enjeux écologiques

Les principaux enjeux écologiques de la zone d'étude concernent :

- L'entomofaune avec la présence avérée de deux papillons protégés en France et présentant des enjeux de conservation locaux modérés : l'Azuré de la croisette en reproduction, dont une station de sa plante hôte, la Gentiane croisette, a été observée en haut du talus nord et le Damier de la Succise, dont la plante hôte, la Gentiane jaune, est présente de façon diffuse sur la zone d'étude et qui peut potentiellement l'utiliser pour sa reproduction. Le Semi-Apollon, papillon également protégé en France et à enjeu de conservation modéré, reste potentiel en reproduction. Ses plantes hôtes, des corydales, sont potentiellement présentes, au niveau du talus sud en particulier (ces plantes très précoces n'ont pas pu être recherchées en 2026).
- L'avifaune avec la présence très possible en nidification de la Mésange boréale et du Bouvreuil pivoine.
- L'herpétofaune, avec la présence possible du Lézard des souches, en particulier au niveau du talus sud.

La carte suivante présente l'évaluation générale des enjeux écologiques.



Carte 17 : évaluation et hiérarchisation des enjeux écologiques

Ainsi, sans mesures particulières, le projet pourrait présenter des effets évalués comme notables sur les espèces cités ci-dessus.

5 Effets bruts du projet (avant mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement)

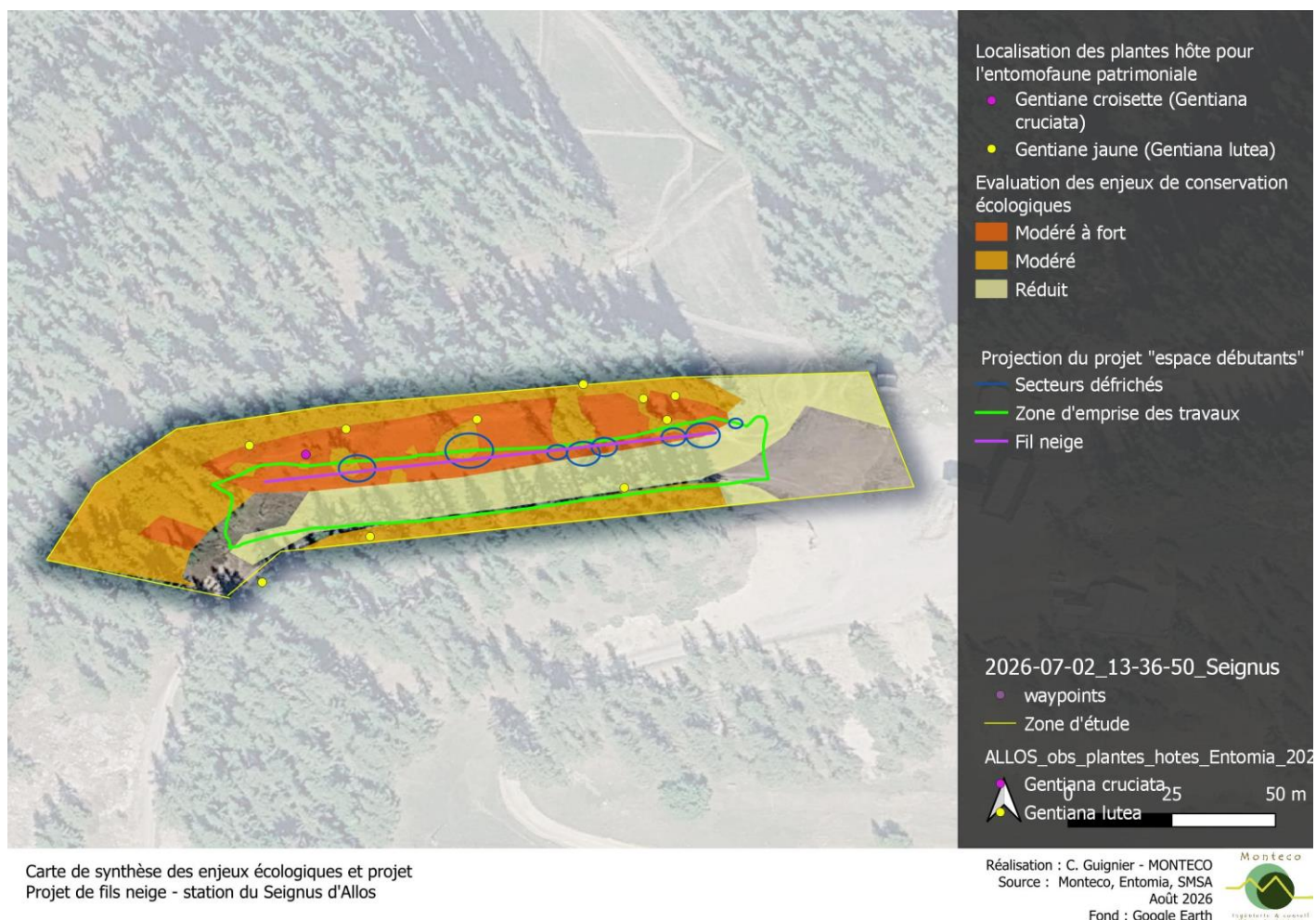
Le tableau suivant présente l'évaluation des effets bruts du projet avant application des mesures ERA sur les espèces patrimoniales à enjeu de conservation local et leurs habitats, potentiellement impactés.

Habitat ou espèce patrimoniale à enjeu de conservation local potentiellement impactée	Risques / Effets	Evaluation de l'effet du projet avant mesures particulières – Effets bruts
Prairie alpine	Destruction, dégradation d'une surface d'environ 690 m ² de prairie alpine en bon état de conservation.	Réduit
Azuré de la croisette	Destruction d'individus, destruction / dégradation d'habitats, dont habitats de reproduction : destruction de 4 pieds de Gentiane croisette	Modéré
Damier de la Succise	Destruction potentielle d'individus, destruction / dégradation d'habitats, dont habitats de reproduction : destruction de 8 pieds de Gentiane jaune	Modéré
Semi-Apollon	Destruction potentielle d'individus, destruction / dégradation d'habitats, dont habitats de reproduction potentielle en particulier pour le talus sud (plante hôte non avérée mais non recherchée en conditions favorables).	Réduit à modéré
Lézard des souches	Destruction d'individus, destruction/ dégradation d'habitats favorables, en particulier au niveau du talus nord (orienté au sud).	Réduit à modéré
Mésange boréale	Destruction d'individus, destruction/ dégradation d'habitats favorables, en particulier au niveau du talus nord (orienté au sud).	Modéré
Bouvreuil pivoine	Destruction d'individus, destruction/ dégradation d'habitats favorables, en particulier au niveau du talus nord (orienté au sud).	Modéré

Chiroptères	Dégradation d'habitats fonctionnels pour le déplacement et la chasse	Réduit
--------------------	--	--------

6 Mesures mises en place en faveur de l'environnement

La carte suivante localise le projet par rapport aux enjeux écologiques identifiés.



Carte de synthèse des enjeux écologiques et projet
Projet de fils neige - station du Seignus d'Allos

Carte 18 : Emprise du projet et enjeux écologiques

Mesures d'évitement

E1 : Evitement du talus nord : l'évitement a été recherché en priorité, et notamment pour le talus nord. Ainsi, le projet prévu prévoit l'évitement du haut du talus nord et du talus sud et ainsi l'évitement de la station de Gentiane croisée (4 pieds) et de 7 à 8 pieds de Gentiane jaune (soit un pied ou 0 pied concerné par le projet) (relevés de 2026).

Voir carte ci-dessus pour la localisation de la zone évitée.

Mesures de réduction

R1 : Respect du calendrier écologique : démarrage des travaux, et notamment l'abattage des arbres et les terrassements, en automne, soit en dehors des périodes de plus fortes sensibilités écologique et de nidification pour les oiseaux.

Indicateur : date de démarrage et de fin des travaux.

R2 : Mise en défens des zones évitées :

- balisage de la zone travaux en phase de préparation du chantier, sous la supervision d'un écologue,
- pointage individualisé des pieds de gentianes,
- sensibilisation des entreprises travaux lors d'une réunion de démarrage, sur site, en compagnie de l'écologue.

Indicateur : rapport de suivi de chantier de l'écologue, présence des pieds de gentianes évités pendant toute la phase travaux et à N+1 après la réalisation des travaux.

R3 : Végétalisation de la zone terrassée : afin de limiter les effets du projet sur les sols, et notamment par érosion et de maintenir des habitats favorables à la faune et à la flore locale :

- conservation en phase travaux et réutilisation sur site des premiers centimètres de terre végétale,
- ensemencement en espèces végétales herbacées indigènes, tant que possible d'origine locale et labélisée « Végétal local ». Les espèces suivantes sont à privilégier : *Bromopsis erecta*, *Carum carvi*, *Centaurea scabiosa*, *Crepis pyrenaica*, *Cyanus montanus*, *Echium vulgare*, *Euphorbia cyparissias*, *Festuca violacea*, *Galium verum*, *Helianthemum nummularium*, *Hippocrepis comosa*, *Hypericum perforatum*, *Knautia arvensis*, *Lathyrus pratensis*, *Leontodon hispidus*, *Leucanthemum vulgare*, *Onobrychis montana*, *Plantago maritima subsp. serpentina*, *Poa alpina*, *Ranunculus acris*, *Rhinanthus alectorolophus*, *Salvia pratensis*, *Silene vulgaris*, *Trifolium montanum*. L'ensemencement est réalisé immédiatement après la fin des travaux (automne 2026). Le sol est préalablement légèrement griffé à la perpendiculaire du sens de la pente, puis le sol est compressé après ensemencement. Tant que possible, un épandage de foin récolté localement sur la zone concernée est également recommandé.
- En phase exploitation, l'épandage de matière organique est à éviter. Le pâturage est recommandé.

Cette revégétalisation permet par ailleurs une meilleure intégration paysagère du projet au sein du domaine skiable.

Indicateur : liste des espèces ensemencées (facture), composition végétale de la zone travaux à N+1 (été 2027) et N+3 (été 2029) après les travaux.

R4 : Suivi écologique de chantier par un écologue :

- Réunion de cadrage sur site des entreprises travaux et accompagnement du balisage avant le démarrage des travaux,
- Si l'ensemble des pieds de Gentiane jaune ne peut être évité, vérification de l'absence de nid de chenilles au niveau du pied concerné (présence des nids jusqu'au printemps suivant),
- Un passage en phase chantier permettant de vérifier le respect du balisage,
- Un passage à l'été N+1 (2027) et N+3 (2029) permettant d'évaluer la reprise de la végétation et la composition végétale.

Toutes les interventions de l'écologue font l'objet d'un compte-rendu.

Indicateur : compte-rendu de l'écologue.

7 Evaluation des effets résiduels (avec application des mesures)

Le tableau suivant présente l'évaluation des effets du projet **avec application** de ces mesures sur les espèces patrimoniales à enjeu de conservation local potentiellement impactées.

Espèce patrimoniale à enjeu de conservation local potentiellement impactée	Risques / effets	Evaluation de l'effet du projet avant mesures particulières – <i>Effets bruts</i>	Mesures mises en œuvre	Evaluation de l'effet du projet après mesures – Effets résiduels
Prairie alpine	Destruction, dégradation d'une surface d'environ 690 m ²	Réduit (faible superficie concernée)	E1 R2 R3 R4	Réduit
Azuré de la croisette	Destruction d'individus, destruction / dégradation d'habitats, dont habitats de reproduction : destruction de 4 pieds de Gentiane croisette	Modéré	E1 R2 R4	Réduit Evitement total des pieds de Gentiane croisette
Damier de la Succise	Destruction potentielle d'individus, destruction / dégradation d'habitats, dont habitats de reproduction : destruction de 8 pieds de Gentiane jaune	Modéré	E1 R2 R4	Réduit 1 à 0 pieds de Gentiane jaune concerné après évitement
Semi-Apollon	Destruction potentielle d'individus, destruction / dégradation d'habitats, dont habitats de reproduction potentielle en particulier pour le talus sud (plante hôte non avérée mais non recherchée en conditions favorables).	Réduit à modéré	E1 R2 R4	Réduit
Lézard des souches	Destruction d'individus, destruction/dégradation d'habitats favorables, en particulier au niveau du talus nord (orienté au sud).	Réduit à modéré	E1 R1 R2 R3 R4	Réduit
Mésange boréale	Destruction d'individus, destruction/dégradation d'habitats favorables, en	Modéré	E1	Réduit

	particulier au niveau du talus nord (orienté au sud).		R1 R2 R3 R4	
Bouvreuil pivoine	Destruction d'individus, destruction/dégradation d'habitats favorables, en particulier au niveau du talus nord (orienté au sud).	Modéré	E1 R1 R2 R3 R4	Réduit
Chiroptères	Dégradation d'habitats fonctionnels pour le déplacement et la chasse	Réduit	E1 R3 R4	Réduit

8 Synthèse et conclusion quant aux effets du projet

Le projet d'aménagement d'un espace débutant au niveau de la station du Seignus d'Allos reste limité, au sein du domaine skiable existant et utilisant pour grande partie un espace déjà aménagé pour la pratique du ski.

Les habitats naturels non dégradés présentent néanmoins un intérêt pour la faune et la flore locale. Des enjeux de conservation ont par ailleurs pu être relevés à l'occasion des passages de terrain réalisés en début d'été 2026 ou en fonction des potentialités du site par rapport aux habitats naturels présents. Dans ce contexte, un travail sur l'adaptation du projet a permis l'évitement des secteurs sensibles. Les mesures de réduction complémentaires permettent également de garantir de limiter significativement les effets du projet et de permettre la meilleure intégration possible à son environnement.

Ainsi, avec l'application des mesures proposées, les effets du projet sont évalués comme non significatifs sur la faune, la flore, les habitats naturels, les paysages et l'environnement d'une façon générale.

9 Méthodologie

9.1 Recherche bibliographique et préparation de terrain

Différentes sources ont été sollicitées lors de la recherche bibliographique. Les données obtenues ont permis de caractériser en amont le site et d'appréhender les enjeux écologiques, ainsi que de recenser les périmètres de protection et zonages d'inventaire reconnus : site N2000, ZNIEFF, zones humides, ...

Ont été consultés en particulier :

- la base de données Silene Expert,
- le site internet Faune PACA,
- les données du site Natura 2000, données des ZNIEFF environnantes,
- le site de la DREAL PACA,
- le SRADDET,
- le site de l'INPN.

9.2 Définition de la zone d'étude

Zone d'étude rapprochée : la zone d'étude rapprochée concerne la zone d'emprise des éléments du projet et ses abords directs.

Zone d'étude ou zone d'étude étendue : concerne une zone étendue à des parcelles contigües à la zone d'étude rapprochée. Il s'agit de la zone **« site d'étude »** représentée sur les différentes cartographies.

Zone d'étude fonctionnelle : est considérée en fonction des espèces et des groupes spécifiques concernés et permet de rendre compte du rôle du site dans la fonctionnalité écologique du territoire et plus précisément de l'intérêt de la zone d'étude pour les espèces présentant un large champ de déplacement (oiseaux, chiroptères, certains mammifères, ...).

9.3 Inventaires de terrain

En 2026, le site a fait l'objet de différents passages de terrain, synthétisés dans le tableau suivant.

Groupes visés	Intervenant	Date	Conditions d'intervention
Avifaune Evaluation des potentialités en gîtes pour les chiroptères.	Charlin LASSALLE MONTECO	18 juin 2026	Conditions optimales.
Flore, habitats naturels	Caroline GUIGNIER MONTECO	2 juillet 2026	Optimales : prairies non encore fauchées et non pâturées, pic de floraison.
Entomofaune	Gaetan JOUVENEZ ENTOMIA	2 juillet 2026	Ciel dégagé, pas de vent, températures douces

Concernant la flore et les habitats naturels, les relevés de terrain permettent d'identifier les grands types d'habitats naturels de la zone d'étude, d'évaluer leur état de conservation et de localiser les espèces floristiques à enjeux et/ ou réglementées.

La phase de terrain a présenté les étapes suivantes :

- **Relevés de végétation** : relevés phytosociologiques adaptés au secteur d'étude (en général, un relevé par type de végétation (par habitat) sur secteur homogène). Le nombre et la taille des stations d'inventaire varient en fonction des habitats. Ces relevés permettent d'identifier et de décrire les habitats naturels (groupements végétaux) et leur état de conservation.
- **Relevés floristiques complémentaires** : les relevés de végétation sont complétés par des relevés floristiques afin de rechercher les espèces patrimoniales et / ou réglementées (avec géolocalisation par GPS des relevés et des espèces à enjeux) et de noter les espèces les moins abondantes, quand elles représentent un intérêt pour la caractérisation de l'habitat naturel. Ils ont également permis de rechercher les plantes hôtes pour l'entomofaune patrimoniale.
- **Observation des contours des différents habitats** (complément à la photo-interprétation de photographies aériennes) pour permettre de cartographier précisément les habitats naturels.
- **Évaluation de l'état de conservation** général et de la dynamique des habitats naturels et des espèces lors des visites de terrain : état de conservation en fonction de la surface des habitats, de la connectivité dans le périmètre du site et avec les milieux naturels voisins, de la présence et de l'abondance de populations indicatrices et/ou patrimoniales, des impacts actuels. Afin de traduire ces résultats en termes de hiérarchisation des enjeux, nous notons l'état de conservation non par type de milieux mais par secteur géographique (en effet, un même type d'habitat naturel peut être en excellent état de conservation sur un secteur mais très dégradé sur un autre). Les populations des espèces présentant des enjeux particuliers sont décrites : état de la population, nombre d'individus, localisation, menaces, nécessités.

La nomenclature utilisée pour nommer les espèces végétales de cette étude est celle du Museum National d'Histoire naturelle *Inventaire National du Patrimoine Naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr> au 01 juillet 2025.

Pour les habitats naturels les nomenclatures utilisées est la typologie CORINE BIOTOPE. Le Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne (Commission européenne, 1999) a permis de nommer et codifier les habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive européenne Habitats/Faune/Flore (directive 92/43/CEE).

Aussi et malgré tous les efforts de prospections que nous avons pu conduire, nous rappelons qu'aucun inventaire des espèces végétales ne serait être exhaustif. Il se veut représentatif d'une situation floristique à un moment donné.

Concernant la faune

Les méthodologies sont variables en fonction des groupes étudiés.

Invertébrés

Les insectes (et dans une moindre mesure les autres invertébrés) ont fait l'objet d'une campagne de prospection sur le terrain en un passage, réalisé par Gaetan JOUVENEZ le 2 juillet 2026.

Groupes entomologiques ciblés

Les prospections ont prioritairement visé les insectes à statut réglementaire, les principales autres espèces à enjeu de conservation (listes rouges, listes ZNIEFF), ainsi que, plus globalement, les peuplements d'orthoptères et de lépidoptères diurnes (rhopalocères et zygènes).

Les observations ponctuelles parmi d'autres groupes (coléoptères, lépidoptères nocturnes, dermoptères...) ont également été intégrées au présent rapport d'étude.

Méthodologie générale

Les prospections ont eu lieu lors de conditions météorologiques favorables à la détection des espèces visées (en particulier en termes de température et de vent). Les surfaces à prospecter ont été parcourues à pied, de la manière la plus exhaustive possible, afin d'inventorier et cartographier précisément la distribution des espèces. Les espèces rares ou protégées sont localisées avec un GPS.

Les recherches diurnes à vue, éventuellement à l'aide d'un filet entomologique, constituent la méthode de base permettant de détecter la plupart des espèces (aux stades larvaires ou adulte, voire sous forme de chrysalide, etc.). Ces recherches visuelles ont également été associées à des écoutes de l'activité acoustique de certains insectes (orthoptères). Les différents habitats ont été examinés, ainsi qu'une grande variété de micro-habitats (retournement de pierres, etc.).

Pression d'inventaire et prospections

Date	Auteurs	Type de méthodologie	Conditions météorologiques	Conclusion sur les conditions
2 juillet 2026	Gaetan JOUVENEZ (ENTOMIA)	Prospections diurnes	Ciel dégagé, pas de vent, températures douces	Favorable

Limites

Aucune difficulté technique particulière n'a été rencontrée. Un unique passage diurne a été consacré à l'entomologie, à une date favorable à la plupart des espèces à enjeu potentielles (à haute altitude, la phénologie des espèces est en grande partie concentrée sur la deuxième quinzaine de juin et sur la première quinzaine de juillet). Cet effort de prospection ne permet toutefois pas d'obtenir un inventaire entomologique détaillé, et s'apparente davantage à un « prédiagnostic amélioré » (inventaire très incomplet, mais analyse détaillée pour les principales espèces à enjeu, notamment celles bénéficiant d'un statut de protection).

Evaluation des espèces entomofaunistiques à enjeux

ENTOMIA hiérarchise les enjeux de conservation selon les cinq catégories suivantes :

Niveau d'enjeu	Critères :
Majeur	- classement CR (danger critique d'extinction) en liste rouge nationale ou européenne, - espèces microendémiques (aire de répartition tout au plus équivalente à la surface de quelques communes), - très menacées sur l'intégralité de leur aire de répartition, au point que l'aire soit devenue très fragmentée.
Fort	- classement CR (danger critique d'extinction) ou EN (en danger d'extinction) en liste rouge régionale, classement EN ou VU (vulnérable) en liste rouge nationale ou européenne, - endémiques d'une aire relativement restreinte (inférieure à 10 000 km²) et modérément menacées, - menacées sur l'intégralité de leur aire de répartition (en cours de régression avérée), - déterminantes strictes pour les ZNIEFF.
Modéré	- classement VU en liste rouge régionale, ou NT (presque menacé) dans au moins deux listes rouges (régionale, nationale ou européenne), - endémiques d'une aire relativement restreinte (inférieure à 10 000 km²), mais non menacées.
Faible	- NT sur une seule liste rouge (régionale, nationale ou européenne), - remarquables ou déterminantes à critère pour les ZNIEFF, - en limite d'aire, ou rare dans l'aire biogéographique concernée.
Très faible	Entomofaune ordinaire.

Tableau 7 : Typologie des enjeux de conservation (entomologiques)

Herpétofaune

Aucune prospection spécifique n'a été réalisée. Les résultats s'appuient sur les données bibliographiques, les connaissances d'experts, la nature et la représentativité des habitats naturels présents, ainsi que les observations réalisées lors des passages pour la flore, les habitats naturels, l'avifaune et l'entomofaune.

Avifaune

La visite de terrain réalisée le 18 juin 2026 pour l'avifaune a été réalisée au cours d'une demi-journée, en conditions matinales et météorologiques favorables (beau temps, pas de vent et ciel dégagé).

Espèces ciblées

L'avifaune nicheuse patrimoniale prioritairement ciblée était les espèces de milieux forestiers de montagne, telles que Mésange boréale, Bouvreuil pivoine, Pics, Grimpereaux et Sittelles, et les rapaces diurnes. Un focus a également été fait pour rechercher les arbres présentant des micro-habitats favorables à la nidification de diverses espèces dont des espèces patrimoniales.

Méthodologie générale

L'inventaire de l'avifaune a été réalisé suivant une méthodologie adaptée en tenant compte de la configuration des lieux :

Inventaire qualitatif diurne des oiseaux, inspiré du protocole standardisé IPA (Indices Ponctuels d'Abondance) en points fixes. Les observations et écoutes pouvant être réalisées entre les points d'écoutes étaient aussi annotées. La méthode des IPA permet notamment d'obtenir une bonne représentativité du cortège avifaunistique. Elle consiste en un échantillonnage ponctuel semi-quantitatif de 20 minutes. Les écoutes et/ou observations ont été réalisées du lever du jour jusqu'à diminution du pic d'activité autour de 10h30. Les points étaient espacés pour éviter les doubles comptages. La répartition des points d'écoute était conditionnée par les différents milieux naturels

présents, la variabilité des zones à prospector et notamment vis-à-vis des contraintes d'accès et/ou auditives (cours d'eau pouvant gêner l'écoute ou bruit issu de la circulation routière).

Les espèces patrimoniales sont localisées avec un GPS.

Chiroptères et autres mammifères

Comme pour l'herpétofaune, ce groupe n'a pas fait l'objet d'inventaire spécifique mais l'analyse des enjeux se base sur les données bibliographiques, les connaissances d'experts, la nature et la représentativité des habitats naturels présents, les potentialités en gîte.

9.4 Evaluation des enjeux

Chaque espèce à enjeux est évaluée dans un contexte régional et dans le contexte plus local du site. Sont pris en compte pour l'évaluation : les réglementations appliquées à l'espèce, le niveau de classification dans les différentes listes rouges, l'abondance de l'espèce d'une façon générale et d'une façon locale, les conditions écologiques locales (habitats d'espèces, connectivité, isolement).

La hiérarchisation des enjeux est proposée suivant quatre niveaux :

Faible	Modéré	Fort	Très fort
Peu ou pas d'enjeu : espèce réglementée ou évaluée mais abondante dans un contexte large (région)	L'espèce est réglementée et/ou évaluée mais est assez abondante au niveau régional. Le site peut représenter un habitat favorable à son maintien.	L'espèce est plutôt rare, le site représente un habitat favorable pour sa conservation.	L'espèce est rare à très rare.

L'évaluation des enjeux pour les habitats naturels est réalisée suivant plusieurs critères et en particulier : l'intérêt communautaire (habitat dit Natura 2000), l'évaluation donnée par différents organismes reconnus (DREAL, INPN, ...), la représentativité locale, régionale et nationale de l'habitat, la faculté de régénération naturelle, la connectivité et l'isolement, l'état de conservation, la présence avérée ou potentielle d'espèces floristiques à enjeux de conservation.

La hiérarchisation des enjeux pour les habitats naturels est réalisée par la graduation suivante :

Réduit	Modéré	Fort	Très fort
Peu ou pas d'enjeu : habitat commun, régénération naturelle rapide, peu favorable pour des espèces à enjeu, rôle réduit dans la fonctionnalité écologique du territoire	Habitat naturel relativement bien représenté au niveau régional, éventuellement habitat d'intérêt communautaire, régénération naturelle assez facile, pouvant être favorable à des espèces à enjeux de conservation	Habitat rare ou faiblement représenté au niveau régional, régénération naturelle difficile, enjeu de fonctionnalité, pouvant être favorable à des espèces à enjeux de conservation.	Habitat très rare, en bon état de conservation, régénération naturelle lente et aléatoire, favorable pour des espèces végétales d'intérêt particulier

9.5 Evaluation des effets du projet, bruts et résiduels sur les enjeux écologiques

L'évaluation des effets du projet sur les habitats, la faune, la flore et les fonctionnalités écologiques repose sur une analyse croisée des caractéristiques du projet et des enjeux écologiques identifiés au sein de l'aire d'étude et dans sa périphérie. Elle vise à qualifier, dans un premier temps, les effets bruts du projet puis à apprécier les effets résiduels subsistant après la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement.

Le travail d'analyse des effets bruts est réalisé parallèlement et itérativement à la conception du projet, permettant ainsi une adaptation du projet et une réflexion sur les mesures correctives nécessaires, l'évitement étant recherché en priorité.

L'analyse des impacts est destinée à assurer la prise en compte des enjeux et des sensibilités écologiques dans l'ensemble de la construction (phase conception) et de la réalisation du projet. Ces impacts sont évalués par l'ensemble des experts-écologues.

L'analyse est conduite à partir des enjeux identifiés et hiérarchisés lors de l'état initial, en tenant compte à la fois de la sensibilité des composantes du milieu et de leur niveau d'enjeu. Les impacts bruts potentiels identifiés pourront être négatifs ou positifs, directs ou indirects, induits ou cumulés, temporaires (effets réversibles) ou permanents, à court, à moyen et long terme. Nous distinguons les impacts en phase chantier et en phase exploitation.

Évaluation des effets bruts

Les effets bruts correspondent aux incidences potentielles du projet avant prise en compte des mesures d'évitement et de réduction.

Pour chaque élément remarquable de la faune, de la flore ou d'habitat naturel qui subit les effets du projet, il est donc nécessaire d'évaluer la sensibilité à la perturbation, la nature, l'emprise et l'intensité de l'effet (par exemple, fragmentation de l'habitat, destruction directe d'une population, dérangement, altération des fonctionnalités, etc.), la durée (temporaire, permanent), la période d'apparition, le type d'effet (direct ou indirect), l'importance de l'effet sur la population concernée et sur la population locale ou régionale, les capacités de régénération ou d'adaptation de l'habitat ou de l'espèce considérée (résilience).

La qualification de l'effet résulte ainsi du croisement entre le niveau d'enjeu écologique et les caractéristiques de l'incidence générée par le projet. Cette approche permet de distinguer les effets négligeables ou faibles des effets nécessitant la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Lorsque cela est pertinent, l'analyse est également réalisée à l'échelle des fonctionnalités écologiques, afin de ne pas limiter l'évaluation à la seule emprise physique du projet. Sont notamment considérés les secteurs de reproduction, d'alimentation, de repos, de déplacement ou d'hivernage, ainsi que les continuités écologiques susceptibles d'être affectées.

Proposition de mesures d'insertion

Les mesures sont les solutions techniques dont l'objectif est de maintenir en bon état de conservation des populations d'espèces patrimoniales, protégées ou non de faune ou de flore et de leur milieu naturel en apportant des solutions pertinentes et réalisables pour éviter ou réduire les impacts du projet.

La recherche et la proposition de mesures d'insertion appropriées et adaptées sont développées autour d'une coopération étroite entre le maître d'ouvrage et les écologues intervenants.

Les propositions de mesures d'évitement et de réduction seront réfléchies suivant :

- Une base importante d'échanges et notamment, pour les mesures d'évitement, dès la phase de démarrage du diagnostic écologique afin d'anticiper les éventuels enjeux et d'envisager au plus tôt les adaptations du projet et les solutions techniques envisageables ;
- Les connaissances sur les espèces et les habitats à enjeu subissant des impacts ; état de conservation, résilience, réactions, sensibilités (périodes, habitats, ...), ...
- Les solutions **pertinentes et adaptées** du génie écologique : adaptées au niveau d'impact, aux possibilités techniques, de planning et opérationnelles. Elles permettront d'éviter ou de réduire significativement les effets négatifs du projet et la création d'effets positifs sera recherchée,
- Les possibilités techniques et réglementaires, évaluées dans le cadre de chaque projet.
- Les propositions seront décrites techniquement, temporellement et financièrement.

L'efficacité attendue de chaque mesure est appréciée au regard de l'effet qu'elle vise à traiter. L'évaluation tient notamment compte de sa localisation, de son calendrier de mise en œuvre, de ses modalités d'application et de son niveau d'efficacité attendu.

Évaluation des effets résiduels

Les effets résiduels correspondent aux incidences qui demeurent après intégration des mesures d'évitement et de réduction. Pour chaque enjeu écologique, le niveau d'incidence résiduelle est réévalué selon les mêmes critères que ceux mobilisés pour l'analyse des effets bruts.

Les effets des mesures seront évalués afin de faire ressortir les éventuels impacts résiduels (caractérisation des impacts après application des mesures de réduction).

Cette seconde étape permet de déterminer si les mesures mises en œuvre permettent de ramener les incidences à un niveau faible ou négligeable, ou si des effets significatifs persistent. Lorsque des effets résiduels significatifs ne peuvent être évités ou suffisamment réduits, la nécessité de mettre en œuvre des mesures compensatoires est examinée conformément à la séquence ERC.

ANNEXE 1 – Liste des espèces végétales inventoriées sur la zone d'étude

Seignus fil neige - relevé du 02/07/2026									
Observateur : Caroline Guignier									
Nom latin	Nom français	Famille	Protection	Evaluation	Directives	Convention	ZNIEFF	Indicatrices ZH (Ann. 2 arrêté 24 juin 2008)	Envahissante
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	Astéracées							
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnérable, Trèfle des sables	Fabacées							
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv	Fromental élevé	Poacées							
<i>Astragalus danicus</i> Retz.	Astragale du Danemark	Fabacées							
<i>Berberis vulgaris</i> L.	Epine-vinette	Berbéridacées							
<i>Bistorta officinalis</i> Delarbre	Renouée bistorte	Polygonacées							
<i>Briza media</i> L.	Amourette	Poacées							
<i>Bromopsis erecta</i> subsp. <i>erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	Poacées							
<i>Carum carvi</i> L.	Cumin des près	Apiacées							
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centaurée scabieuse	Astéracées							
<i>Cerinth minor</i> L.	Petit Mélinet	Boraginacées							
<i>Chaerophyllum aureum</i> L.	Cerfeuil doré	Apiacées							
<i>Cirsium acaule</i> Scop.	Cirse acaule	Astéracées							
<i>Crepis pyrenaica</i> (L.) Greuter	Crépide des Pyrénées	Astéracées							
<i>Cyanus montanus</i> (L.) Hill	Centaurée des montagnes	Astéracées							
<i>Cynoglossum officinale</i> L.	Cynoglosse officinale	Boraginacées							
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	Poacées							
<i>Digitalis grandiflora</i> Mill.	Digitale à grandes fleures	Plantaginacées							
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	Boraginacées							
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe faux cyprès	Euphorbiacées							
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet vrai	Rubiacées							
<i>Gentiana cruciata</i> L.	Gentiane croisettes	Gentianacées							
<i>Gentiana lutea</i> L.	Gentiane jaune	Gentianacées							
<i>Geranium sylvaticum</i> L.	Géranium des bois	Géraniacées							
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème à feuilles de nummulaire	Cistacées							
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	Renonculacées							
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	Apiacées							

<i>Hieracium prenanthoides</i> Vill.	Epervière fausse-prénanthe	Astéracées							
<i>Juniperus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Genévrier commun	Cupressacées							
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs	Caprifoliacées							
<i>Larix decidua</i> Mill.	Mélèze d'Europe	Pinacées							
<i>Laserpitium gallicum</i> L.	Laser de France	Apiacées							
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des près	Fabacées							
<i>Leontodon hispidus</i> L.	Liondent hispide	Astéracées							
<i>Linum tenuifolium</i> L.	Lin à feuilles fines	Linacées							
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	Fabacées							
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	Oeil-de-perdrix	Caryophyllacées							
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	Fabacées							
<i>Melampyrum sylvaticum</i> L.	Mélampyre des bois	Orobanchacées							
<i>Onobrychis montana</i> DC.	Sainfoin des montagnes	Fabacées							
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	Poacées							
<i>Phyteuma orbiculare</i> L.	Raiponce orbiculaire	Campanulacées							
<i>Phyteuma ovatum</i> Honck.	Raiponce ovale	Campanulacées							
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip.	Épervière piloselle	Astéracées							
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain	Plantaginacées							
<i>Plantago maritima</i> subsp. <i>serpentina</i> (All.) Arcang.	Plantain serpentini	Plantaginacées							
<i>Plantago media</i> L.	Plantain moyen	Plantaginacées							
<i>Poa alpina</i> L.	Pâturin des Alpes	Poacées							
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	Poacées							
<i>Prunus brigantina</i> Vill.	Prunier de Briançon	Rosacées							
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich	Rhinanthe Crête-de-coq	Orobanchacées							
<i>Ribes alpinum</i> L.	Groseiller des Alpes	Grossulariacées							
<i>Rosa spinosissima</i> L.	Rosier très épineux	Rosacées							
<i>Rubus idaeus</i> L.	Framboisier	Rosacées							
<i>Rumex arifolius</i> All.	Patience à feuilles de gouet	Polygonacées							
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des près	Lamiacées							
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé	Caryophyllacées							
<i>Sisymbrium austriacum</i> Jacq.	Sisymbre d'Autiche	Brassicacées							
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	Fabacées							
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	Fabacées							
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage	Astéracées							
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	Urticacées							
<i>Veronica teucrium</i> L.	Teucrie d'Allemagne	Plantaginacées							
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth	Vesce à feuilles ténues	Fabacées							

ANNEXE 2 – Liste des espèces invertébrés inventoriées sur la zone d'étude

Relevés réalisés G. Jouvenez (ENTOMIA), en juillet 2026.

Classe	Ordre	Famille	Espèce	DH	PN	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	Enjeu local
Arachnida	Araneae	Araneidae	<i>Aculepeira ceropegia</i>				LC			
Insecta	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Ceratomegilla notata</i>							
Insecta	Dermaptera	Forficulidae	<i>Anechura bipunctata</i>							
Insecta	Diptera	Syrphidae	<i>Chrysotoxum</i>							
Insecta	Hemiptera	Lygaeidae	<i>Nithecus jacobaeae</i>							
Insecta	Hemiptera	Pentatomidae	<i>Sciocoris cursitans</i>							
Insecta	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Cupido minimus</i>			NT	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Cyaniris semiargus</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Phengaris alcon</i>		NI3	NT	NT	LC	Remarquable	Modéré
Insecta	Lepidoptera	Lycaenidae	<i>Plebejus idas</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Boloria titania</i>			NT	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Brenthis ino</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Coenonympha cephalidarwiniana</i>							Faible
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Coenonympha glycerion</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Erebia euryale</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Euphydryas aurinia</i>	CDH2	NI3	LC	LC	LC		Modéré
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Fabriciana niobe</i>			LC	NT	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Lasiommata maera</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Melanargia galathea</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Melitaea parthenoides</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Speyeria aglaja</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Nymphalidae	<i>Vanessa cardui</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Pieridae	<i>Aporia crataegi</i>			LC	LC	LC		
Insecta	Lepidoptera	Tortricidae	<i>Eana argentana</i>							
Insecta	Lepidoptera	Tortricidae	<i>Zeiraphera</i>							
Insecta	Orthoptera	Acrididae	<i>Arcyptera fusca</i>			LC		LC		
Insecta	Orthoptera	Acrididae	<i>Stauroderus scalaris</i>			LC		LC		
Insecta	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Ephippiger terrestris</i>			LC		LC		
Insecta	Orthoptera	Tettigoniidae	<i>Tettigonia cantans</i>			LC		LC		
Malacostraca	Isopoda	Porcellionidae	<i>Porcellio monticola</i>							
Arachnida	Araneae	Araneidae	<i>Aculepeira ceropegia</i>				LC			
Insecta	Coleoptera	Coccinellidae	<i>Ceratomegilla notata</i>							
Insecta	Dermaptera	Forficulidae	<i>Anechura bipunctata</i>							
Insecta	Diptera	Syrphidae	<i>Chrysotoxum</i>							
Insecta	Hemiptera	Lygaeidae	<i>Nithecus jacobaeae</i>							

ANNEXE 3 – Liste des espèces de l'avifaune inventoriées sur la zone d'étude

Source : C. Lassalle, MONTECO, le 18 juin 2026

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	Liste rouge PACA	Zone d'étude Monteco 2025
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive litorne	-	LC	X
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	PN	NT	X
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	PN	LC	X
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive litorne	-	LC	X
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	PN	VU	X
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	PN	LC	X
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	PN	LC	X
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	PN	LC	X
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	PN	LC	X
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	PN	LC	X
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	PN	NT	X
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	PN	LC	X
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	PN	LC	X
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	PN	NT	X
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	PN	LC	X
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	PN	LC	X
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive litorne	-	LC	X
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	PN	VU	X
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	PN	LC	X
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	PN	LC	X
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	PN	LC	X
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	PN	LC	X
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	PN	LC	X

Nom valide	Nom vernaculaire	Statuts	Liste rouge PACA	Zone d'étude Monteco 2025
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	PN	LC	X
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	PN	VU	X
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	PN	LC	X
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	PN	LC	X
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	LC	X
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	PN	LC	X
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	PN	LC	X
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	PN	NT	X